

CONCERTATION DU PROJET DE CHARTE
« HORIZON 2040 »
PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Demain dans le Vexin...



Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

Annexe 23 - Février 2025



Table des matières

Synthèse des ateliers thématiques grand public	5
Compte-rendu des ateliers techniques	13
Synthèse de la conférence du Vexin.....	56

CONCERTATION DU PROJET DE CHARTE « HORIZON 2040 »

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Demain dans le Vexin...

Synthèse des ateliers thématiques grand public

Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

Contribution des habitants et des acteurs associatifs et économiques dans la procédure de la révision de la Charte. Celle-ci sera prise en compte dans les différentes instances de la révision, et notamment les ateliers techniques qui ont lieu entre décembre 2020 et janvier 2021.

Table des matières de la synthèse des ateliers thématiques grand public

Introduction.....	5
Les ateliers en chiffres.....	5
Les propositions citoyennes pour la Charte - Synthèse des contributions	6
1. Les « horizons 2040 » identifiés	6
2. Les actions prioritaires	7
3. Les autres actions identifiées	8
Les enseignements des ateliers - se projeter pour la mise en œuvre.....	11

INTRODUCTION

Le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français a engagé, en 2019, la révision de sa Charte. Cette démarche doit aboutir à l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en vue du renouvellement du classement du Parc pour les 15 prochaines années. Le projet de Charte actuel prévoit, par ailleurs, l'extension du périmètre du PNR de 98 à 107 communes.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional a lancé une concertation d'ampleur, visant à mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire : citoyens, acteurs locaux, signataires actuels et territoires limitrophes pour la co-élaboration du nouveau projet de Charte. Cette concertation répond également à une obligation réglementaire (article L 300-2 du Code de l'urbanisme).

Les ateliers thématiques « Demain dans le Vexin », destinés au grand public, se sont déroulés du 5 octobre au 16 novembre 2020 sur 8 sujets d'action portés par le PNR :

- Lundi 5 octobre - « Comment mieux se nourrir et consommer ? »
- Mercredi 7 octobre - « Comment se loger ? »
- Jeudi 8 octobre - « Quel environnement laisser à nos enfants ? »
- Lundi 26 octobre - « Comment se déplacer ? »
- Lundi 9 novembre - « Pour quoi et comment s'impliquer sur le territoire ? »
- Jeudi 12 novembre - « Comment se distraire et se cultiver ? »
- Vendredi 13 novembre - « Comment vivre et travailler au quotidien ? »
- Lundi 16 novembre - « Comment préserver notre cadre de vie et notre santé ? »

Les participants ont été invités à imaginer le Vexin de demain : vers quels horizons veut-on aller (objectifs) et comment les atteindre (actions). Les travaux et réflexions menés par les citoyens sont présentés dans le cadre de cette synthèse et viennent alimenter le processus d'élaboration de la Charte.

LES ATELIERS EN CHIFFRES



LES PROPOSITIONS CITOYENNES POUR LA CHARTE - SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

1. LES « HORIZONS 2040 » IDENTIFIÉS

A l'issue des ateliers, 4 grands horizons partagés peuvent être identifiés. Ainsi, les horizons souhaités par les participants sont les suivants :

1. Un territoire autonome et résilient

Cet objectif touche toutes les composantes du territoire : le Parc doit avoir la capacité de s'adapter et d'évoluer pour faire face aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux à venir. Cet objectif s'appuie, de manière partagée, sur les principales orientations suivantes : diversification des modèles agricoles et plus d'autonomie alimentaire (agro écologie, productions maraîchères et des particuliers, etc.), veille sur les modes de développement urbain et économique (favoriser l'activité ou la production locale, le respect des paysages, la production d'énergies propres, la préservation de notre environnement), mise en place d'actions vers les publics les plus fragiles pour créer de la solidarité sociale et territoriale. L'importance d'une équité territoriale a également été soulignée : il s'agit, pour les habitants actuels et futurs, de trouver une offre adaptée à leurs besoins de vie et à leurs capacités sociales et financières sur le territoire.

2. Construire un territoire de proximité autour du localisme

L'importance de la dimension locale pour le développement du Parc a été affirmée au cours de l'ensemble des ateliers : de production (agriculture), de consommation (achats et vente, circuits courts, restauration collective), d'activités (« éviter l'exode rural quotidien » avec la réduction des déplacements). En ce sens, la création de nouveaux bassins d'emplois et de tiers-lieux multi-activités a été plébiscitée. Il s'agit de valoriser les atouts et les initiatives locales nombreuses portées sur le territoire et d'offrir un cadre de vie épanouissant dans chaque village.

3. Réduire de 50% les émissions carbone du territoire

L'enjeu de la lutte contre le changement climatique a été soulevé lors de plusieurs ateliers. Il concerne à la fois les modes de production agricoles et économiques, la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat mais aussi et surtout le transport motorisé individuel pour lequel les participants souhaitent parvenir à une optimisation des solutions de mobilité existantes ou futures (promouvoir les mobilités actives, limiter les besoins de transports en ramenant du local, développer des transports en commun adaptés aux besoins).

4. Renforcer l'interconnaissance et la démocratie participative

Il a été partagé l'ambition de mettre les habitants au cœur de la démarche du Parc. L'objectif de cet horizon est de renforcer l'implication citoyenne et de fédérer l'ensemble des acteurs par la démocratie participative. Le développement de l'interconnaissance entre les citoyens, les structures locales et le Parc, la consolidation des relais d'informations et de la place des habitants dans la gouvernance du Parc sont recherchés pour atteindre cet objectif.

2. LES ACTIONS PRIORITAIRES

A l'issue de chaque atelier, les participants se sont prononcés, par un vote, sur les actions qu'ils souhaitaient voir traiter en priorité. Selon eux, ces actions sont à réaliser ou à amorcer à court terme (d'ici les 10 prochaines années) pour en voir les résultats en 2040.

L'ensemble des actions a été regroupé et synthétisé pour faciliter la lecture et l'intégration dans les travaux d'élaboration de la Charte. Elles sont intégrées à six axes thématiques et présentées ci-après selon la pondération de votes reçus (du plus plébiscité au moins plébiscité). Sur la base d'un panel de 121 participants aux douze ateliers, les actions en jaune ont récolté plus de 18 votes (après regroupement) et les verte entre 12 et 18 voix.

1. PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET CONSOMMER LOCAL

- **FACILITER L'ACCES AUX PRODUITS LOCAUX** (pour les zones sans commerce, pour les habitants, pour les personnes extérieures au territoire) par divers moyens : itinérance, réseaux de distribution locaux, vente directe, circuits courts. Le maillage des lieux de vente a été particulièrement mis en avant avec le souhait de retrouver une entité de vente « dans chaque ville et village ».
- **FAVORISER LA PROXIMITE ET LES CIRCUITS COURTS**
 - Mise en place de lieux de services mutualisés - alimentaire et postal - (type conciergerie), positionnés à des carrefours de déplacements et à proximité de lieux de covoiturage
 - Création de coopératives et de points de vente relais ou participatifs pour les produits locaux
 - Proposer une organisation logistique optimisée du « dernier kilomètre » (regroupements de livraisons)
- **CREER DES LIEUX DE VENTES DIVERSIFIES ET IDENTIFIES** pour les produits locaux (coopératives, supérettes du terroir, « drives » sur les axes routiers principaux, etc.)
- **FAVORISER L'USAGE DE PRODUITS LOCAUX « DANS LES ASSIETTES »** : cette action vise particulièrement la restauration collective (utilisation de produits locaux dans les cantines scolaires et d'entreprises, travail en circuits courts pour les centrales d'achats en favorisant l'utilisation de produits du Vexin).

2. DEVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE ACTIVITÉ LOCALE ET DURABLE SUR LE TERRITOIRE

- **DEVELOPPER LE MARAICHAGE** (aménagement de petites parcelles, formation et accompagnement des exploitants actuels et futurs pour leur installation) : action qui a été la plus plébiscitée.
- **FAVORISER LES EXPERIMENTATIONS ET INNOVATIONS AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ** par la mise en place d'accompagnements spécifiques à destination des agriculteurs volontaires.
Le développement des pratiques agro-environnementales et du « zéro phyto » a notamment été mis en avant par les participants qui ont proposé des moyens de mises en œuvre opérationnelle de cette action :

- Sensibilisation de tous les publics
 - Aménagement de petites parcelles
 - Mise en place d'une stratégie de réduction des phytosanitaires et des néonicotinoïdes
 - Expérimentations relatives à l'agroforesterie
 - Modèle de « l'agriculteur-jardinier »
- **DEVELOPPER LES TRANSPORTS ALTERNATIFS ET LES VOIES VERTES ET PLUS PARTICULIEREMENT UN RESEAU DE PISTES CYCLABLES PERFORMANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VEXIN**
 - Création de pistes cyclables en parallèle des voies rapides motorisées
 - Promotion auprès des jeunes des mobilités alternatives / douces
 - Création d'une « autoroute Vélo » traversant Magny en Vexin - Cléry - Puiseux - Cergy (utilisation de la voie agricole latérale)
 - Densifier le réseau de bus, sous forme de navettes, afin de rallier l'ensemble des lieux stratégiques du territoire (gares, zones d'activités, établissements scolaires, lieux touristiques, services et commerces) et favoriser l'intermodalité
 - **INCLURE LES SYSTEMES DE PRODUCTIONS LOCAUX PARTICULIERS DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PARC (environnementale et sociale) – Jardins partagés, jardins familiaux, cueillette.**
 - **ASSURER LA MAITRISE FONCIERE PAR LE PNR ET LES COMMUNES POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX** dans leurs projets (installation de jeunes agriculteurs ou de nouveaux exploitants).
 - **SOUTENIR LA RELOCALISATION DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) ET PETITS COMMERCES:** il s'agit de limiter le nombre et la distance de déplacement pour les habitants vers les pôles d'activités et de commerces.
 - Aider les artisans d'art à s'implanter en proposant des loyers accessibles pour leurs locaux
 - Investir dans des locaux pour créer des pépinières d'entreprises
 - **CRÉER LES EMPLOIS DE DEMAIN EN S'APPUYANT SUR LES POTENTIELS ET ENJEUX DU TERRITOIRE :** développer les services à la personne face aux enjeux posés par le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, lutte contre l'isolement des seniors) et accompagner le développement d'une filière sur l'écoconstruction et l'éco-rénovation (favoriser les éco-matériaux).
 - **FAVORISER LA PRODUCTION D'ENERGIE LOCALE ET DURABLE (méthanisation – valorisation des déchets, énergie-bois)**

3. FAVORISER LA PROXIMITÉ TERRITORIALE DU PARC ET DES SERVICES PROPOSÉS AUX HABITANTS POUR AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE

- **MAILLER LE TERRITOIRE DE TIERS-LIEUX MULTI-ACTIVITÉS** (espaces de coworking, culture, loisirs, santé, participation citoyenne, services locaux tels que des produits d'artisans et des ateliers de jardinage, etc.) adaptés au milieu rural et intergénérationnel. S'il est possible de créer de nouveaux lieux pour mettre en œuvre cette action, il a été plébiscité la mobilisation de lieux existants dont la finalité pourrait être reconvertie (à déterminer en lien étroit avec les communes).

- **CONSTITUER UN RESEAU D'AMBASSADEURS DU PARC INTÉGRÉ A SA GOUVERNANCE** pour faire des citoyens des parties prenantes des projets du Parc
- **DIVERSIFIER LA LOCALISATION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS DU PARC** afin de prendre en compte l'éloignement de certaines communes de la Maison du Parc (Théméricourt) et l'intégration de communes de frange dans le nouveau périmètre.
- **DÉVELOPPER ET FAVORISER L'ITINÉRANCE** pour proposer une offre culturelle dans tous les villages (expositions, troupes théâtrales, spectacles, etc.)
- **IMPLANTER DES ANTENNES OU DES RELAIS DE LA MAISON DU PARC SUR LE TERRITOIRE** pour délocaliser ses actions auprès des habitants du territoire.
- **CREER DES LIEUX DEDIEÉS A LA PREVENTION SANTE, EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT SANTE, LES PROFESSIONNELS DU MEDICAL ET DU PARAMEDICAL**

4. FAVORISER LA CONNAISSANCE ET L'INTERCONNAISSANCE

- **MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DIVERSIFIEES DES LE PLUS JEUNE AGE ET SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES DU PARC** : alimentation et éducation au goût, environnement, eau, agriculture durable, déchets, métiers du territoire (métiers d'art, agriculteur, etc.), modes de mobilité alternatifs.
 - Le PNR a été identifié comme acteur clé pour mener ces démarches de médiation et de sensibilisation.
- **RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE PARC ET LES ACTEURS LOCAUX POUR AMELIORER LEUR VISIBILITÉ** : constat partagé d'un manque d'interconnaissance entre les citoyens et le Parc
- **DEVELOPPER DES OUTILS NUMERIQUES POUR FACILITER LA PARTICIPATION CITOYENNE** : création de réseaux sociaux pour fédérer des communautés, faire émerger des intérêts communs, relayer les évènements locaux.
- **CRÉER DES LIENS ET DE LA CONNAISSANCE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS** : méthodes de production, besoins de consommation, évolutions des pratiques.
- **PRÉSERVER L'OUVERTURE DES ESPACES NATURELS AUX PUBLICS** afin de conserver un lien entre les habitants et la nature (éviter la privatisation).

5. RESTAURER, DÉVELOPPER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS EXISTANT SUR LE TERRITOIRE

- **DEVELOPPER ET PRESERVER LA PRÉSENCE ET LA QUALITE DES ESPACES NATURELS EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE** : forêts et espaces boisés, cours d'eau, prairies et espaces agricoles.
- **AMÉNAGER DES CORRIDORS ENTRE LES ZONES VERTES POUR FAVORISER LA CIRCULATION DES ESPECES ET PERMETTRE LA PRÉSENCE D'ESPACES TAMPONS** entre les zones urbanisées et les espaces naturels.

- ACTUALISER ET ENTRETENIR LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES ET DES BESOINS ENVIRONNEMENTAUX du territoire (espèces compatibles, implantation, culture, etc.)
- RENATURER DES ESPACES ENDOMMAGÉS OU USÉS comme les cours d'eau ou les espaces agricoles.
- PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU : élargir la zone de protection des aires d'alimentation et de captages d'eau potable.
- LIMITER LES POLLUTIONS ET NUISANCES LIÉES AU TRANSPORT AÉRIEN ET ROUTIER (bruit, air) afin de préserver l'environnement, le cadre de vie des habitants et la santé.
- ÉVITER L'ÉTALEMENT URBAIN ET FAVORISER LA PRÉSERVATION DES CEINTURES VERTES DES VILLAGES (espaces de transition) pour lutter contre le ruissellement

6. FAIRE DU TERRITOIRE DU PNR, UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

Un grand nombre d'actions relatives à la prévention et à la gestion des déchets a été cité par les participants : extension des consignes de tri, recyclage des bio déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, gratuité des déchetteries, économie circulaire (développement des recycleries, ressourceries et repair cafés), lutte contre les dépôts sauvages. Elles répondent à un désir commun de tendre vers plus de sobriété et de s'adapter aux évolutions climatiques et de consommation (responsabilité et préservation de l'environnement).

3. LES AUTRES ACTIONS IDENTIFIÉES

Les actions prioritaires ont été complétées par l'identification, par les participants, d'autres pistes de travail pour la future Charte. Elles sont ici synthétisées par thématique.

Environnement et cadre de vie

- Préparer l'évolution des pratiques agricoles pour s'adapter au changement climatique (formation des producteurs, réflexion à mener avec les professionnels, promotion de l'agriculture durable). Le Parc devra jouer un rôle clé dans l'accompagnement des acteurs.
- Planter des haies pour agir sur le ruissèlement
- Valoriser les ressources du territoire en énergie pour la consommation locale (hydroélectricité, déchets)
- Jouer un rôle d'influence pour porter les préoccupations des citoyens du Parc sur les thématiques ne relevant pas des compétences du Parc.
- Agir face aux nuisances aériennes (mesurer le bruit des aérodromes, réduire l'activité aérienne)
- Etudier les impacts de la 5G et s'impliquer dans les instances de concertation des antennes relais

Economie et formation

- Formation des exploitants au commerce (aide pour de la vente directe par exemple)
- Mettre en relation et accompagner les entrepreneurs/entreprises (club de freelance, services de gestion mutualisés)

Solidarité

- Lutte contre l'habitat indigne
- Création de logements sociaux

- Accompagnement financier des ménages précaires dans la rénovation (qualité sans surcoût)
- Mise en place de navettes de petits volumes entre les villages qui fonctionnent assez régulièrement / Créer une flotte de minibus qui sillonnerait le fond des villages du Vexin / Navette autonome
- Création d'une plateforme numérique pour livraison des produits locaux sur le territoire – mission à destination des étudiants et des chômeurs
- Création de maisons de santé pluridisciplinaires

Mobilités

- Sécuriser les voies de circulation automobile, piétonnes et cyclables dans les villages pour aller à l'école
- Relier les arrêts des bus aux pistes cyclables pour plus d'utilisation par les lycéens et collégiens
- Développer un système d'autopartage de voitures électriques (s'appuyer sur l'expérience de Paris)

Habitat

- Innover techniquement pour l'amélioration de l'efficacité énergétique tout en gardant le caractère du Vexin (Charte ou guide d'urbanisme – cahier des PPUAP)
- Permettre l'innovation architecturale qui s'intègre dans l'existant avec des éco-matériaux
- Adapter le logement aux caractéristiques des ménages : aider la découpe des grands logements pour former des unités d'habitation plus petites, adaptées aux familles.
- Revaloriser le bâti ancien – cette action est à réaliser par les pouvoirs publics

Gouvernance et participation citoyenne

- Organiser des concertations plus fréquentes
- Valoriser l'expertise d'usage dans la construction des projets techniques et impliquer les décideurs et gestionnaires dans des actions de terrain (parcours test pour les transports par exemple)
- Développer les petits moments et Cap Vexin qui sont des projets fédérateurs du territoire
- Mobiliser les outils numériques pour favoriser la participation citoyenne lorsque le présentiel est impossible « se rapprocher virtuellement pour se rapprocher physiquement ».
- Participer à des budgets participatifs

Culture et loisirs

- Renforcer les partenariats et collaborations entre acteurs et structures pour construire une offre culturelle et de loisirs cohérente avec les demandes des habitants
- Intégrer une dimension participative dans la programmation et la définition de l'offre culturelle du territoire
- Développer des offres culturelles innovantes sur le territoire (festivals, projet d'installation de parcours artistique en plein air d'œuvres monumentales)
- Développer le tourisme raisonné et le tourisme expérientiel pour donner à voir la richesse du territoire

LES ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS - SE PROJETER POUR LA MISE EN ŒUVRE

Au-delà des contributions exprimées lors des ateliers, il est ressorti des échanges et discussions des engouements et des préoccupations sur des sujets partagés par les participants. Des pistes d'amélioration pour les actions du Parc ont également été identifiées. Ces enseignements sont capitalisés dans une « Note d'humeur » qui met en lumière ces grands enjeux.

Note d'humeur

Remarques générales

- Engouement pour le local, pour un environnement à taille humaine et de proximité. En ce sens, la polarisation du territoire autour de l'agglomération de Cergy-Pontoise est perçue négativement bien que nécessaire.
- Une forte expression vers plus de durabilité et un souci sur la résilience du territoire
- Une reconnaissance d'atouts présents à valoriser et des richesses à préserver
- Un souhait d'agir en priorité autour du fonctionnement intra-Parc et dans un second temps vers les territoires voisins. Les actions vers les territoires limitrophes concernent principalement la promotion des produits Parc pouvant lui rapporter un bénéfice de notoriété et économique.
- Une envie de poursuivre les échanges et discussions entre acteurs à la suite des ateliers pour monter des projets.

Les marges d'amélioration identifiées

- Besoin de clarification du rôle du Parc, d'une prise de posture en tant que médiateur et « influenceur » pour relayer les préoccupations et ambitions des citoyens aux acteurs institutionnels décisionnaires.
- Diffuser une meilleure connaissance du Parc aux habitants et entre les acteurs.
- Rapprocher le Parc (et ses actions) du territoire et notamment de ses franges afin de renforcer le sentiment d'appartenance pour les communes « excentrées » du cœur du Parc.
- Créer les conditions favorables à la mise en réseau des acteurs pour améliorer l'interconnaissance.

CONCERTATION DU PROJET DE CHARTE « HORIZON 2040 »

Demain dans le Vexin...

Compte-rendu des ateliers techniques

Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Contribution des élus et partenaires du PNR dans la procédure de la révision de la Charte. Celle-ci sera prise en compte dans les différentes instances de la révision.

Table des matières du compte-rendu des ateliers techniques

Introduction.....	15
Synthèse des points clés issus des ateliers.....	16
La gouvernance du projet de territoire	18
Guide de lecture	19
Les propositions pour la Charte - Synthèse des contributions par défi	20
1. DÉFI N°1 - Renforcer le vivre et le faire ensemble pour un territoire de projets partagés... 20	
ORIENTATION 1 : Favoriser la compréhension des enjeux du territoire.....	20
ORIENTATION 2 : S’engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire	21
ORIENTATION 3 : Favoriser l’épanouissement individuel et collectif des habitants.....	22
2. DÉFI N°2 - Protéger et restaurer le vivant et préserver les patrimoines.....	25
ORIENTATION 4 : Reconquérir l’ambition de qualité des paysages en faisant de la transition écologique un facteur de confortement de leur identité	25
ORIENTATION 5 : Maintenir et restaurer la biodiversité.....	27
ORIENTATION 6 : Concilier utilisation des ressources naturelles et préservation des milieux et du cadre de vie	30
ORIENTATION 7 : Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines	33
3. DÉFI N°3 - Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone face au changement et dans un contexte de transition écologique.....	36
ORIENTATION 8 : Faire de l’agriculture un levier de transition et de résilience du territoire	36
ORIENTATION 9 : Limiter la consommation d’espace et l’artificialisation des sols	38
ORIENTATION 10 : Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient.....	39
ORIENTATION 11 : Promouvoir l’efficacité énergétique	41
ORIENTATION 12 : Favoriser l’accessibilité du territoire et les mobilités durables	42
4. DÉFI N°4 - Assurer le développement d’un territoire dynamique, attractif et relié	47
ORIENTATION 13 : Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l’humain et de l’environnement.....	47
ORIENTATION 14 : Renforcer l’économie de proximité en relocalisant les productions, les transformations et les consommations.....	49
ORIENTATION 15 : Faire du Vexin français une destination de slow tourisme en Ile-de-France. 52	

INTRODUCTION

Le Parc naturel régional (PNR) du Vexin français a engagé, en 2019, la révision de sa Charte. Cette démarche doit aboutir à l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en vue du renouvellement du classement du Parc pour les 15 prochaines années. Le projet de Charte actuel prévoit, par ailleurs, l'extension du périmètre du PNR de 98 à 107 communes.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional a lancé une concertation d'ampleur, visant à mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire : citoyens, acteurs locaux, signataires actuels et territoires limitrophes pour la co-élaboration du nouveau projet de Charte. Cette concertation répond également à une obligation réglementaire (article R333-14 du Code de l'Environnement).

Faisant suite aux ateliers thématiques (destinés au grand public), les ateliers techniques ont été pensés pour recueillir la contribution des signataires de la Charte (élus des communes et techniciens de l'Etat, de la Région, des Départements et des EPCI) et des partenaires du Parc (représentants des chambres consulaires, des organismes associés et des associations) au projet de territoire. Ils se sont déroulés en visioconférence du 3 décembre 2020 au 19 janvier 2021 sur 11 sujets d'action portés par le PNR : Accessibilité et mobilités ; Energies et constructions durables ; Culture et patrimoines ; Tourisme ; Education, participation et implication citoyenne ; Biodiversité et ressources naturelles ; Agriculture ; Economie durable et localisme ; Paysage ; Planification et aménagement de l'espace ; Gouvernance et coopérations territoriales. En amont des ateliers, les participants ont reçu un premier plan détaillé de Charte, résultat de la première concertation menée avec les signataires de la Charte au printemps 2020, qui a servi de base de réflexion et de travail.

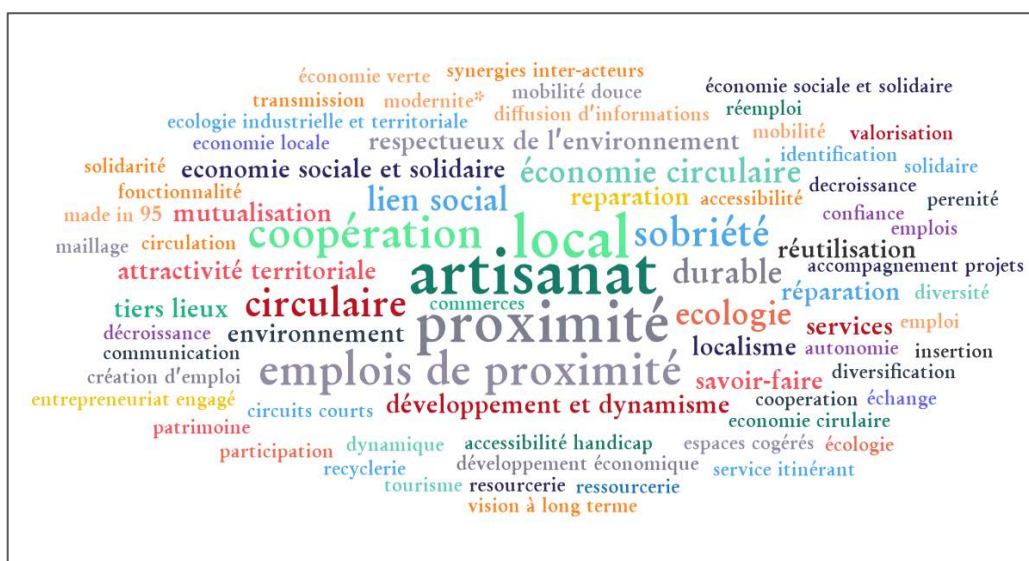
Chaque atelier a réuni en moyenne 40 participants sur une durée de 3 heures ; les participants ont préalablement été conviés sur un mode représentatif (les structures partenaires ont désigné un ou plusieurs représentants), à l'exception des élus des communes, pour lesquels un système d'inscription en ligne a été proposé afin de permettre aux 107 communes du périmètre élargi de participer à au moins un atelier. L'intérêt des élus a été plutôt significatif : 72 communes différentes se sont inscrites aux ateliers, sans compter les représentants d'intercommunalités ou les Vice-Présidents du Parc, pouvant être élus dans d'autres communes. Au total, ce sont plus de 400 inscriptions qui ont été enregistrées pour participer à ces ateliers (hors équipe du Parc) avec une perte de quelques inscrits à chaque atelier.

Pour chaque atelier, plusieurs étapes ont été déclinées :

- Un premier temps de présentation permettant de poser le cadre du sujet : outre les éléments de diagnostic relatifs au sujet traité, l'objectif de cette séquence était d'identifier les enjeux majeurs pour les participants (élus, techniciens et partenaires) devant guider le projet de Charte sur cette thématique. Ce travail a été réalisé au travers de nuages de mots sur Beekast. Lors de ce temps introductif, il s'agissait également de présenter la vision citoyenne exprimée lors des ateliers thématiques.
- Un temps d'échanges en plénière sur la structuration du projet de Charte : ce deuxième temps avait pour ambition de rappeler les compétences du Parc et le rôle de la Charte. A ce titre, le projet de structuration de la future Charte en 4 défis a été présenté, ainsi que la déclinaison de l'armature du document pour la thématique concernée (orientations, mesures et dispositions figurant dans le plan détaillé). Les participants ont ensuite été sollicités pour réagir et échanger sur la pertinence du plan et le contenu de la Charte. Ces échanges ont permis d'aborder des problématiques de structuration, mais aussi de définition et de priorités.
- Un temps en sous-groupes mixtes élus et partenaires techniques, répartis dans des salles de visioconférence, pour chaque mesure concernée par la thématique. L'objectif de ce travail en

mode « atelier » était d'approfondir la dimension opérationnelle en abordant les mesures et les dispositions concernées par la thématique. Les participants ont ainsi été invités à échanger sur des compléments et reformulations nécessaires, mais aussi les engagements de chacun dans la mise en œuvre du projet. Des tableaux support en ligne ont été mis à disposition pour noter les idées (sur Beekast).

Les différentes contributions de ces ateliers ont ensuite été capitalisées pour les relier aux défis correspondants. Ont été distingués, les éléments relatifs à la structuration du projet de Charte (compléments, réorganisation, définition) des éléments d'approfondissement du volet opérationnel (compléments et ajout de dispositions mais aussi aspects relatifs à la gouvernance : rôle du Parc, engagement des partenaires...). La lecture de ces contributions doit prendre en compte la difficulté qu'ont pu éprouver les participants à se projeter sur le long terme et à proposer des solutions créatives ou en rupture avec les outils existants.



Disposition	Compléments	Rôle du SM Parc	Engagement des signataires (collectivités)
D1 Développer une gestion durable et résiliente de la forêt (lots de sénescence, diversification des essences forestières...)	Créer une dynamique de territoire avec les petites propriétés forestières (PNR + Accompagnement CRPF)	Facilite les échanges entre pros et écologues, participe à la sensibilisation des pros, contribue aux expertises, accompagne les projets éco, propose des contrats Natura 2000	Etat veille au respect des mesures de préservation de la biodiversité dans les PSG et autres documents de planification, Région, Dptements, Communes et Interco mettent en œuvre une gestion ex. forêts
D2 Accompagner les projets de filières économiques compatibles avec le maintien de la biodiversité forestière (filiale bois énergie, filière bois d'oeuvre et matériaux biosourcés...)	Utilisation des espèces emblématiques pour maintenir la préservation des milieux forestiers et leur bonnes gestions		
maintenir les forêts "naturelles" non exploitées	Accompagner les propriétaires (privés ou publics) pour la connaissance et la gestion du patrimoine forestier		

Quelques exemples des outils utilisés (nuages de mots et espace de contribution sur Beekast).

SYNTHESE DES POINTS CLES ISSUS DES ATELIERS

Les ateliers ont fait émerger les points clés suivants concernant le projet de Charte :

- Des sujets faisant l'objet d'un consensus positif ou dont les enjeux sont largement partagés :
 - **La reconnaissance des actions menées par le Parc** et de son rôle de conseil et d'accompagnement auprès des communes. Ce rôle de coordinateur de l'ensemble des démarches de sensibilisation, d'information, de mise en réseau complété par les relais d'information réalisés dans les communes a été jugé important à renforcer et à affirmer dans le futur projet.
 - **Un partage global du projet de Charte actuel avec, cependant, une nuance concernant le niveau d'ambition porté par le projet** : les participants s'expriment en faveur d'une ambition poursuivie plus forte et plus articulée avec les besoins du territoire. Il ne s'agit pas seulement de « protéger » ou de « limiter » mais aussi, et surtout, d'accompagner au long cours les dynamiques territoriales et de projet avec des actions de « prévention » et de « gestion ».
 - **Un consensus partagé sur plusieurs thématiques** : les enjeux de mobilité et les réponses à y apporter (O.12), la nécessité de sensibiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens particulier, sur l'ensemble des champs d'actions du Parc, l'importance de favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle sur le territoire (O.10, M.3), le refus de l'expression « slow tourisme » (O.15), un anglicisme trop peu parlant.
 - **La nécessité d'accorder plus d'importance à certaines thématiques dans le futur projet** : placer la biodiversité (O.5) avant les actions sur les paysages (O .4) au sein du Défi 2, faire de la culture une orientation à part entière au lieu d'une seule mesure.

- Des sujets font l'objet de plus de discussions et n'ont pas trouvé de solutions pleinement partagées par les participants :
 - **Une volonté d'impliquer de manière plus importante les habitants dans les actions du Parc** (sciences participatives, identification du patrimoine, élaboration de projet, etc.) a été exprimée. Cependant, le **niveau d'ambition souhaité pour la participation citoyenne n'a pas été clairement établi, ni partagé** par les participants (de la consultation à la co-décision) : certains s'expriment en faveur d'une implication renforcée, en accord avec les résultats des ateliers thématiques (ateliers participatifs, participation à la gouvernance, etc.) alors qu'une autre partie des participants propose une association plus opérationnelle et tournée vers la participation à des actions de sensibilisation (information, sciences participatives, etc.) sans renforcer la présence citoyenne dans les instances du Parc (commissions thématiques, CAP Vexin...). Tous les participants s'accordent sur le fait que les objectifs et la méthode participatifs ainsi que le niveau d'ambition devraient être énoncés de manière claire et transparente vis-à-vis de la population.
 - **L'articulation des actions du Parc avec les territoires voisins n'a pas été clairement définie**, les discussions s'étant concentrées en priorité sur le fonctionnement intra-Parc et sur les actions à y mener. Les dynamiques existantes du territoire vexinois sont perçues comme riches et la réflexion sur leur pérennité et leur évolution a été la priorité des discussions d'ateliers.
 - **Un souhait commun de lutter contre la banalisation des paysages mais des divergences sur les modalités de suivi et de prévention des pratiques nuisibles sur le territoire** (installations non autorisées, publicités, choix architecturaux en rupture avec le bâti existant...). Les participants s'accordent sur la nécessité de pédagogie auprès des acteurs du territoire mais un débat subsiste sur les modes de surveillance de l'évolution des paysages et les actions de prévention et de lutte contre la

banalisation : privilégier le coercitif, l'usage de nouvelles technologies, des actions plus « soft » (négociations avec les acteurs). Par ailleurs, certains participants soulignent des difficultés à faire respecter, sur le terrain, les réglementations et redoutent le décalage entre le niveau d'ambition des actions et la capacité de leur application concrète. Une problématique sur la gouvernance et sur les moyens d'actions du Parc et des collectivités a ainsi été soulignée.

- Bien que leur importance soit partagée par l'ensemble des participants, les réflexions concernant les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans le PNR ont trouvé assez peu d'échos opérationnels dans les échanges.

- Des sujets ayant créé du débat voire des formes de dissensus
 - **Les pratiques agricoles apparaissent comme un sujet à forts enjeux dont les acteurs souhaitent définir très précisément les contours d'action de la future Charte :** l'équilibre entre la question environnementale et économique (débouchés) est particulièrement discuté, bien que les participants s'accordent sur la nécessité de les envisager en complémentarité. Pour une partie des participants, les évolutions des pratiques agricoles sont déjà en cours et il y a un défaut de reconnaissance et de soutien sur le territoire auprès des agriculteurs. Pour d'autres, les évolutions du monde agricole, notamment concernant la mise en place de pratiques agro-environnementales ne sont pas encore assez développées et doivent être renforcées. De même, l'apparition de pratiques agricoles type maraîchage portées par des acteurs non-professionnels n'est pas plébiscitée par l'ensemble des acteurs (opportunités pour certains, concurrence pour d'autres). Les participants insistent sur la nécessité de renouer le dialogue entre ces acteurs et les citoyens par l'intermédiaire du Parc et sur le rôle du PNR pour accompagner les évolutions des pratiques.
 - **La mise en œuvre de la densification dans le lignée de l'objectif « zéro artificialisation nette » :** l'encouragement de la densification plutôt que des constructions en extension est jugée complexe pour les communes et entre en contradiction, pour certains élus, avec les objectifs de préservation des patrimoines et de l'identité vexinoise et avec le maintien d'espaces verts et de respiration en ville. Globalement, le processus de densification n'est pas toujours bien compris et génère des questionnements. D'autres acteurs en revanche rappellent l'importance de cette exemplarité, notamment en lien avec les objectifs du SDRIF, et de la maîtrise du développement et de l'artificialisation au regard des enjeux écologiques et environnementaux pour le territoire (préservation de la fonctionnalité des trames écologiques, des surfaces agricoles, etc.). Les équilibres seront importants à trouver mais les pistes de réflexion ne sont pas partagées par tous les participants à ce stade.

L'agriculture, l'aménagement et les paysages sont les trois sujets à enjeux pour lesquels des actions d'information et de sensibilisation importantes sont souhaitées par les participants pour en favoriser la meilleure compréhension et connaissance. Pour l'ensemble de ces constats, une articulation sera à trouver avec les résultats de la concertation lors des ateliers thématiques, qui pourront éclairer la décision.

LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE

Un atelier dédié aux principes de gouvernance et de coopérations a permis de dégager les constats suivants pour alimenter les travaux du projet de Charte :

- Une volonté commune d'affirmer le rôle du Parc comme relai d'information, conseil, ressource sur le territoire pour les habitants, les acteurs, les élus, etc. (présence sur le territoire à développer par ex.).
- Un besoin de réinsuffler une nouvelle dynamique de partenariat et de coopération avec les signataires de la Charte et avec les acteurs du territoire (associations, structures économiques, touristiques, sociales, chambres consulaires, etc.) pour favoriser l'émergence de projets et poursuivre la vocation de territoire d'expérimentation du Parc. Cela passe par la réinvention des formes d'échanges et de lien avec le Parc (formations, informations, etc.).
- La participation citoyenne apparaît comme un axe important à développer en trouvant, selon les participants, des formes adaptées pour favoriser sa mise en œuvre (forums annuels, rencontres thématiques, etc.). Des actions préalables devront être menées en matière de communication et d'information pour favoriser la mise en réseau et ouvrir des opportunités d'échanges plus régulières entre le Parc et ses habitants.
- Un besoin de soutien renforcé de la part des acteurs partenaires, notamment de la Région, est attendu pour accompagner le Parc et lui permettre de disposer de moyens financiers et humains supplémentaires pour mettre en œuvre sa Charte.
- Le rétablissement prévu du comité scientifique, en s'appuyant sur des partenariats avec des experts (université de Cergy, etc.), suscite l'adhésion.
- Les participants ne s'accordent pas sur une évolution de l'éco-conditionnalité des subventions pour les projets.

GUIDE DE LECTURE

Les participants ont travaillé sur la base d'un plan détaillé de Charte construit avec les signataires au printemps dernier, ce projet s'articulant autour de quatre grands défis (voir schéma). Le compte-rendu reprend, de manière agrégée et pour chaque « Défi », l'ensemble des contributions réalisées au cours des ateliers (compléments, reformulations, remarques, etc.). Les tableaux regroupent les informations des deux séquences du temps participatif : en **orange**, les remarques et compléments issus du 1^{er} temps de discussion plénier ; et dans les colonnes, les contributions issues du 2nd temps de discussion en sous-groupe. Les mesures dont les dispositions ont recueilli le plus d'adhésions (au-delà de 20 voix exprimées) sont signalées en **rouge**.

DÉFI N°1 RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS	DÉFI N°2 PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES	DÉFI N°3 : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	DÉFI N°4 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ
<ul style="list-style-type: none"> • O1 - Favoriser la compréhension des enjeux du territoire • O2 - S'engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire • O3 - Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • O4 - Reconquérir l'ambition de qualité des paysages en faisant de la transition écologique un facteur de confortement de leur identité • O5 - Maintenir et restaurer la biodiversité • O6 - Concilier utilisation des ressources naturelles et préservation des milieux et du cadre de vie • O7 - Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines 	<ul style="list-style-type: none"> • O8 - Faire de l'agriculture un levier de transition et de résilience du territoire • O9 - Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols • O10 - Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient • O11 - Promouvoir l'efficacité énergétique • O12 - Favoriser l'accessibilité du territoire et les mobilités durables 	<ul style="list-style-type: none"> • O13 - Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l'humain et de l'environnement • O14 - Renforcer l'économie de proximité en relocalisant les productions, les transformations et les consommations • O15 - Faire du Vexin français une destination de slow tourisme en Ile-de-France

LES PROPOSITIONS POUR LA CHARTE - SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS PAR DÉFI

4. DÉFIN°1 - RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS

ORIENTATION 1 : FAVORISER LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX DU TERRITOIRE				
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 - Diffuser et partager la connaissance pour et avec tous	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la communication numérique (site et réseaux sociaux) pour rendre l'information plus lisible et visible Cibler la communication et créer des lieux dédiés comme des tiers-lieux Développer les ambassadeurs du Parc sur des centres d'intérêts spécifiques Mobiliser la presse écrite locale pour le relais de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner et fédérer les actions avec les partenaires Formation d'ambassadeurs (délégués des communes au PNR). Définir le rôle de l'ambassadeur dans le cadre de la charte Réalisation d'une communication papier annuelle 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Démultiplication de l'information dans les bulletins municipaux Relais de communication du Parc <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Relais de communication du Parc 	
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la transversalité entre les disciplines Travailler sur la facilitation graphique et la mise en forme ludique de l'information Favoriser l'appropriation de la connaissance via des événements dédiés à différents types de publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur le travail des associations et faire connaître les actions des acteurs 		
	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser la connaissance pour permettre à chacun de monter en compétence (mise à disposition d'inventaires, d'indicateurs mesurables, etc.) Imaginer une gouvernance partagée en impliquant les citoyens sur des questions précises. Réfléchir à l'alimentation participative du Websig du PNR (ouverture aux citoyens) Réaliser un guide des aides du Parc 			
	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès physique à la Maison du Parc (transports en commun et alternatifs) Proposer l'itinérance des expositions et des contenus du musée sur le territoire 			

<p>Mesure 2 – Porter un projet pédagogique de sensibilisation et d'éducation au territoire pour tous</p>	D1 Accompagner les projets en direction des jeunes, à tous les âges et pour toutes les structures	<ul style="list-style-type: none"> Développer le numérique pour transmettre, mutualiser, apporter un soutien pédagogique Permettre l'engagement autonome des habitants, des jeunes et des groupes Trouver des moyens de communication adaptés pour impliquer les 15-25 ans Faire des propositions en direction des conseils de jeunes 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Relais des informations et identifications interventions
	D2 Fédérer les structures d'éducation pour créer une offre cohérente sur le territoire et favoriser les démarches pédagogiques exigeantes	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les personnes ressource et structures existantes du territoire pour être des relais de communication et d'implication 	<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des passerelles vers d'autres structures et hors du territoire Accompagner sur de la formation
	D3 Fédérer le réseau des musées et maisons à thèmes		
	D4 Sensibiliser les habitants aux enjeux du territoire et aux valeurs portées par le Parc		<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les communes relaient la connaissance du Parc
<p>Existence d'appels à projet pour lancer des aires terrestres éducatives en lien avec les écoles / collèges (subventions possibles en lien avec l'OFB)</p>	D5 S'appuyer sur les habitants pour créer de la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les portails de sciences participatives et les faire connaître Développer des balades où le participant apporte du contenu pendant la balade Créer un réseau d'échanges des savoir faire 	<ul style="list-style-type: none"> S'inspirer des expériences réussies (méthodologie ADT)
	D6 Favoriser l'implication des jeunes dans le projet de territoire		
	D7 Développer et soutenir l'innovation pédagogique		
ORIENTATION 2 : S'ENGAGER, PARTAGER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE POUR LA VITALITE DU PROJET DE TERRITOIRE			
Mesures	Dispositions	Compléments	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1	La mesure 1 fait l'objet d'un paragraphe dédié en introduction de cette synthèse.		
Mesure 2 –	D1 Favoriser et inciter les initiatives locales en faveur du développement durable		

<p>Renforcer la participation citoyenne sur le territoire et dans la vie quotidienne du Parc</p>	<p>D2 Accompagner les initiatives des habitants et associations dans le cadre des appels à projet du Parc Rôle Parc : Renforcer le FIL (Fonds d'Initiative Locale) et y attribuer les moyens financiers adéquats</p>			
	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une démarche progressive et structurante pour la participation citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Questionner la gouvernance du Parc (favoriser impact concret de la participation sur la décision) ○ Définir l'ambition en matière de participation citoyenne et le niveau de représentativité et de prise en compte des avis citoyens • Créer une cellule (numérique?) dédiée à la participation citoyenne (propositions d'idées, aide pour la mise en œuvre – idée du budget participatif) • Définir le rôle des ambassadeurs et les attentes pour ceux qui s'engagent dans la démarche (citoyens individuels ou autres acteurs) et veiller au bon maillage du territoire • Susciter l'intérêt des habitants sur les actions du Parc (communication) 			
<p>D3 Etudier la création d'une instance représentative du grand public au Parc et/ou encourager la nomination d'ambassadeurs du Parc</p>				
<p>D4 Favoriser le débat et les échanges : développer des temps de rencontre, des moments d'échange</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'action du PNR, en faire un socle et le développer (appui sur les instances existantes et renforcement de l'offre de sensibilisation) 	<p><u>Signataires et Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur des relais (élus des communes, associatifs) • Découverte du territoire par le biais des réseaux bénévoles de citoyens 	
<p><u>Nouvelle disposition</u> Concrétisation de la démarche "Labo Vexin", la faire connaître et l'amplifier</p>				
<p>ORIENTATION 3 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES HABITANTS</p>				
<p>Mesures</p>	<p>Dispositions</p>	<p>Compléments</p>	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p>	<p>Engagements signataires et partenaires</p>
<p>Mesure 1 –</p>	<p>D1 Rendre accessible le territoire à tous les publics</p>			

<p>Développer les solidarités pour un territoire ouvert et accueillant</p> <p><u>Compléments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Convergence avec les actions CAF/MSA pour se rapprocher des habitants éloignés des services / structures (développement de centres sociaux ou d'espaces de vie ; « conventions territoriales globales » CAF ; innovations (itinérance, tiers lieux...) 	<p>D2 Aller davantage vers les publics en précarité et les acteurs spécialisés</p> <p>D3 Soutenir les structures locales qui créent du lien social et culture <u>Rôle Parc</u> : Poursuivre le travail d'identification de ces structures</p> <p>D4 Favoriser les échanges et la transmission dans des lieux hybrides réunissant plusieurs activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Problématique des déclassements sur le territoire et du positionnement des lieux-clés : il faut choisir des endroits stratégiques (CD95 cf. antenne à Magny, à Marines, permanence à Auvers) S'appuyer sur une communauté de citoyens pour coconstruire le projet, les impliquer et responsabiliser et pour que le lieu "s'auto-gère" ensuite. Définir la notion de tiers-lieux de manière opérationnelle (lieu multi-activités réunissant des publics partagent des intérêts communs) et le maillage sur le territoire (réemploi avant construction) Anticiper les besoins et points de blocage à la création de tiers lieux (pérennité ?) 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une plateforme pour connaître les possibilités de solidarité de proximité Organiser un appel à manifestation d'intérêt pour repérer les personnes volontaires pour la création de tiers-lieux Informers sur les formations disponibles pour que les habitants gèrent les tiers-lieux 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de la CCVC et projet à Gaillon-sur-Montcient avec la CUGPS&O <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Implication des citoyens Collectivités accompagnent les porteurs de projet de citoyens
<p>Mesure 2 – La culture, facteur de cohésion et d'implication</p> <p><u>Complément :</u> A placer en orientation plutôt qu'en mesure car c'est un moyen important pour développer le</p>	<p>D1 Mieux valoriser et partager l'offre culturelle</p> <p>D2 Proposer une offre culturelle accessible à tous</p> <p>D3 Faire de la programmation culturelle du Parc un élément essentiel de</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre les sites patrimoniaux Favoriser l'itinérance pour rendre l'accès à la culture plus équitable Favoriser l'accessibilité des équipements des villes-porte aux habitants du Vexin Travailler sur l'attractivité du territoire pour les acteurs artistiques et culturels afin de diversifier l'offre Observer, écouter et impliquer les usagers pour écrire la programmation culturelle Proposer des espaces culturels participatifs où les usagers peuvent s'impliquer 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès et la communication des activités et des artistes/artisans du territoire (permanents ou temporaires) 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etat : Soutien des résidences culturelles

<p>sentiment d'appartenance</p>	<p>communication et de participation des publics</p>		
<p>D4 Favoriser l'expression artistique et culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des journées portes ouvertes dans différents lieux • Fédérer et mettre en réseau l'offre culturelle et croiser les pratiques artistiques • Adapter l'offre culturelle aux équipements présents dans les communes 		
<p>D5 Fédérer les partenaires et coordonner le projet culturel de territoire - Rôle du Parc</p>			
<p>D6 Être un territoire incubateur d'innovation culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des liens entre agriculture et culture exemple utilisation de sites agricoles comme les granges • Relier les pratiques contemporaines artistiques avec les éléments patrimoniaux • Créer des passerelles entre des réseaux différents et de sphères différentes • S'appuyer sur les galeries 		

5. DÉFI N°2 - PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

Complément : le Défi n°2 comporte des mesures déterminantes pour le devenir du territoire. Il pourrait être intéressant d'affirmer, au sein du préambule de la Charte, l'importance de la prise en compte du Vivant dans l'ensemble des projets. La place de ce défi, considéré comme essentiel pour un Parc, en deuxième position a parfois été questionnée.

ORIENTATION 4 : RECONQUÉRIR L'AMBITION DE QUALITÉ DES PAYSAGES EN FAISANT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN FACTEUR DE CONFORTEMENT DE LEUR IDENTITÉ				
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 - Connaître et suivre l'évolution des paysages, sensibiliser à leur fragilité et à la responsabilité de tous dans leur évolution	D1 Actualiser la connaissance des paysages : poursuivre la démarche d'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) pour multiplier les observations d'évolution des paysages	<ul style="list-style-type: none"> S'interroger sur le sens d'un paysage et sur l'ensemble de ses fonctions pour l'intégrer aux projets L'OPP ne doit pas se limiter à l'aspect visuel ou esthétique du territoire et favoriser le débat 	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les usagers du territoire à contribuer à la connaissance des paysages du territoire (photographier, répertorier dans une base de données partagées, etc.) 	Sianataires <ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur l'OPP en construction en Vallée de Seine
	D2 Faire vivre l'OPP et l'ouvrir à la participation de tous les publics pour dialoguer et partager les constats et la compréhension des processus à l'œuvre		<ul style="list-style-type: none"> Organiser des "sorties paysage" de sensibilisation (appui sur Pays d'Art et d'Histoire par ex.) Initier les habitants à l'OPP : expliquer de quoi il s'agit (réalisation d'un websig ou appui sur les nouvelles technologies) 	
Complément : Mettre l'accent sur « l'identité » avant l'évolution	D3 Sensibiliser l'ensemble des publics aux spécificités des paysages vexinois, et à la responsabilité de chacun dans l'évolution des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des informations sur l'appréhension des paysages par les habitants (habitudes, contraintes, passage dans les chemins et espaces naturels...), par rapport aux attentes des propriétaires. Inciter les habitants et propriétaires à entretenir leurs clôtures, façades, espace boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Former et informer les prescripteurs / grandes enseignes du domaine de l'espace vert / agriculteurs par rapport à l'utilisation de végétaux, de matériaux et leur impact sur le paysage Produire un feuillet d'information (papier / numérique) pour les nouveaux habitants du Parc expliquant les règles et particularités Organiser des groupes de travail croisant les points de vue 	Sianataires <ul style="list-style-type: none"> Communes : Distribution des éléments de communication Partenaires <ul style="list-style-type: none"> Notaires : distribution des éléments de communication
	D1 Préserver les structures paysagères identitaires	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des chemins communaux pour limiter le passage des véhicules motorisés sans en bloquer l'accessibilité 		<ul style="list-style-type: none"> Avoir une vigilance accrue par rapport aux activités humaines (randonnée, etc.)

<p>Préserver les structures et les caractères identitaires des paysages vexinois</p>		<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion forestière Mettre un lien entre les actions sur le foncier et la diversification des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> circulation véhicules) dans les espaces paysagers à préserver Travailler en partenariat avec les acteurs du monde agricole et forestiers pour limiter les dégradations par le plantage d'arbres ou l'aménagement d'éléments paysagers qualitatifs Envisager des solutions de suivi du mitage en employant par exemple de nouvelles technologies (drones, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un suivi des autorisations de travaux en site classé Coopérer de manière plus systématique avec le PNR dans le lancement d'actions et de projets relatifs aux paysages Insister sur la protection des éléments paysagers dans les documents d'urbanisme (espaces boisés notamment) : étendre le périmètre des espèces ou typologies de paysages à prendre en compte dans les EBC (ex. linéaires de haies et ligneux)
<p>Mesure 3 – Lutter contre la banalisation à toutes les échelles, notamment contre la prédominance des modèles d'aménagement ou de construction d'inspiration périurbaine</p>	<p>D1 Promouvoir les références rurales de simplicité et de naturalité dans les aménagements d'espaces publics et privés, infrastructures, clôtures ainsi que dans les constructions publiques ou privées</p>	<ul style="list-style-type: none"> PLU ont un rôle clé concernant les recommandations architecturales et d'aspect (matériaux, végétaux), spécifiquement en présence d'éléments patrimoniaux Trouver des solutions adaptées aux finances et aux matériaux (ex. plateforme écoconstruction), notamment pour les ménages modestes (subventions éventuelles) Veiller à l'exemplarité des constructions publiques 	<p>D2 Préserver et restaurer les alignements routiers, reconquérir les ouvertures des fonds de vallées, buttes et coteaux, favoriser la (re)constitution de structures bocagères</p> <p>D3 Poursuivre le développement des protections réglementaire (classements de sites, SPR, PLU(i) patrimoniaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> Informez les habitants des règles (fascicules) Former les habitants au respect de l'architecture et des paysages (réunions, etc.) Simplifier les démarches et accompagner les porteurs de projet : proposer l'organisation de groupements d'achats, de listes de fournisseurs 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur l'effet levier du respect des règles sur la valorisation des biens immobiliers 		
D2 Réorber les « points noirs », requalifier les marges et « portes d'entrée » du territoire, lutter contre la publicité illégale, les dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer l'interdiction de la publicité • Elaboration de RLP : intégrer des dispositions spécifiques en matière d'enseignes (orientation, matériaux à utiliser, etc.) 			
D3 Engagement des signataires à faire respecter les réglementations de façon exemplaire, gage de crédibilité de l'action publique collective au service du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer ponctuellement et via des supports adaptés (en opposition aux panneaux lumineux) 			
<p>Mesure 4 – Mettre à profit la transition écologique et énergétique pour renforcer l'identité paysagère du territoire</p>	<p>D1 Promouvoir une architecture et urbanisme bioclimatiques, la renaturation et la désartificialisation des espaces urbanisés, la végétalisation des clôtures</p> <p>D2 Accompagner le développement des énergies renouvelables dans des modalités adaptées à la sensibilité des paysages vexinois</p> <p>D3 Accompagner le développement de structures bocagères nécessaires à la diversification de la production agricole dans les espaces pertinents</p> <p><u>Complément</u> : A lier avec la mesure 3</p>			
<p>ORIENTATION 5 : MAINTENIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITE</p> <p>Orientation qui pourrait être remontée dans le plan en raison de son importance, et qui pourrait notamment être prioritaire par rapport aux questions de paysage</p> <p>Orientation à associer avec des actions concernant l'agroécologie (favoriser le déploiement de la biodiversité sur le territoire)</p> <p>Proposition de reformulation : soutenir, encourager, développer les pratiques favorisant la biodiversité dans tout type d'espaces (jardins privés, espaces communaux, plaines agricoles, milieux forestiers, etc.)</p>				
<p>Mesures</p> <p>Mesure 1 – Améliorer la connaissance en continu et développer des protocoles de suivi</p>	<p>Dispositions</p> <p>D1 Améliorer la connaissance en continu</p>	<p>Compléments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer le développement de la connaissance avec une action et un objectif opérationnel • Mettre en place un conseil scientifique ou comité d'orientation scientifique pour affiner les priorités sur la mesure avec vigilance : composition orientée vers le 	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliore la connaissance sur les espèces dans les milieux agricoles tout en sensibilisant le public agricole • Le Parc se délocalise dans les communes et forme des ambassadeurs, s'appuie sur le réseau des associations pour les 	<p>Engagements signataires et partenaires</p> <p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes : redistribuer l'information du Parc

		concret et proche des préoccupations du territoire	différents protocoles inventaires pour les	
		<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les données fournies par les associations de chasse et les carnets de piégeurs, proposer des récoltes de données participatives 		
	D2 Surveiller l'évolution des habitats naturels et espèces bio-indicatrices	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des suivi de communautés d'espèces, incluant la « biodiversité ordinaire » 		
	D3 Partager la connaissance de la biodiversité et de la géodiversité Complément Passer D3 en D2	<ul style="list-style-type: none"> Mieux mobiliser la données historiques Diffuser la connaissance disponible sur le site du PNR et au travers des réseaux communaux 		
<p><u>Nouvelle disposition</u> Proposer des programmes de sciences participatives Rôle Parc : Se rattacher aux nombreux programmes existants, en faire la promotion et valoriser les résultats (OPIE prévoit 6 sites sur le territoire par exemple)</p>				
Mesure 2 - Préserver et gérer les sites de biodiversité remarquables	D1 Poursuivre la gestion des sites protégés <u>Proposition de reformulation</u> Poursuivre la gestion des sites d'intérêts écologiques			<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'AEV peut également se porter acquéreur de parcelles (re)Mise en place d'un comité scientifique au sein du Parc <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les associations peuvent agir pour la préservation et la gestion de certains sites
	D2 Développer la protection de nouveaux sites ou d'extension de sites en vue notamment de contribuer à la stratégie nationale en faveur des aires protégées			
Mesure 3 - Maintenir et restaurer les trames écologiques fonctionnelles	D1 Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner ou favoriser la mise en œuvre de l'IBP en forêt (Indice de biodiversité) 	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le patrimoine initial et comprendre les raisons de ces gestions 	
	D2 Préserver et restaurer les trames de milieux ouverts et semi-ouverts (trames calcaire)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier une méthodologie pour réaliser un mode d'entretien durable sur 	<ul style="list-style-type: none"> Etudier la fonctionnalité des trames 	

	et prairial, dont habitats remarquables)	<ul style="list-style-type: none"> les trames ouvertes et s'instruire des retours d'expériences Sensibilisation sur la gestion écologique agricole et valorisation des actions agricoles pour la gestion des espaces naturels 	
	D3 Préserver et restaurer une trame humide et aquatique fonctionnelle (dont habitats remarquables)	<ul style="list-style-type: none"> Il convient de tenir compte de la valeur patrimoniale de certains aménagements de rivière dans les démarches de restauration des continuités aquatiques (ne pas enlever systématiquement les obstacles) 	
	D4 Maintenir un réseau arboré et forestier géré durablement D5 Préserver et développer la trame noire		
<p align="center">Mesure 4 – Préserver les espèces animales et végétales</p> <p align="center"><i>Complément</i></p> <p>Tenir compte de cette mesure dans l'implantation des activités humaines</p>	<p>D1 Mener des actions de préservation pour les espèces faunistiques</p> <p>D2 Mener des actions de préservation pour la flore menacée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les prairies humides et les ripisylves Planter des haies dans les communes – réfléchir à l'entretien et l'intégration dans les trames et corridors pour les espèces Préserver les vieux vergers (abris de la chouette chevêche) Création de sanctuaires de biodiversité en veillant aux espèces qui s'y trouvent (suivi et vigilances sur les espèces envahissantes) 	<ul style="list-style-type: none"> Amener les Fédérations de chasse à prendre en compte le patrimoine naturel en développant des projets communs comme la création de haies
		<ul style="list-style-type: none"> Interrelation forte entre la préservation des habitats (flore) avec la préservation de la faune Parler de micro-habitat pour la très petite faune Favoriser le maintien d'espaces ouverts pour certaines espèces type lapin de garenne 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les actions pour concentrer les moyens efficacement • Surveiller les nouveaux foyers et certaines espèces 		
	D3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes			
	D1 : Définir un plan de protection hiérarchisé sur l'ensemble du Vexin <i>Modification</i> : le terme protection est trop réducteur, il faut intégrer les autres notions de gestion <i>Partenaires</i> : Associations comme acteurs potentiels			
Mesure 5 – Préserver et valoriser le patrimoine géologique <i>Modification</i> Travailler de manière intégrative aux enjeux du patrimoine naturel	D2 : Mettre en œuvre les actions de protection et de valorisation <i>Modification</i> : le terme protection est trop réducteur			<p><i>Signataires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités : aide à la mise en place et rôle d'éducation à l'environnement et à la gestion <p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Education nationale • Guide du Vexin • Associations comme acteurs potentiels
	D3 : Protéger de nouveaux sites (APPB, réserves, ...) <i>Modifications</i> : ajouter APPG, Espaces Naturels sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier de nouveaux sites 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les futurs enjeux de l'AEV, cette structure peut également être un acteur foncier du territoire 	<p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations comme acteurs potentiels
ORIENTATION 6 : CONCILIER UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET PRESERVATION DES MILIEUX ET DU CADRE DE VIE				
<i>Proposition de reformulation</i> : Favoriser une meilleure utilisation des ressources et les nouvelles pratiques des activités prenant en compte la biodiversité et la préservation du cadre de vie.				
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 – Reconquérir la qualité des sols (trame brune) <i>Complément</i>	D1 Mettre en place un observatoire de la qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions en sciences participatives (approche de la mémoire du risque) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats avec les agriculteurs MAEC : animation et accompagnement des agriculteurs engagés (propositions de formations en lien avec les services) 	<p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec laboratoires de recherche
	D2 Retrouver des sols fonctionnels par le développement de pratiques agro-écologiques			

<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de surfaces à déterminer. Il sera nécessaire de dialoguer/concertier avec les acteurs concernés. Puis accompagnement des collectivités. • Procéder à des inventaires au préalable 	<p>D3 Lutter contre les risques de ruissellements et l'érosion</p> <p>D4 Lutter contre l'imperméabilisation des sols</p> <p>D5 Engager des opérations de renaturation des sols artificialisés (en lien avec la mesure « zéro artificialisation nette »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se fixer un objectif pour éviter le retour à la grande culture au profit de l'aménagement de petits espaces • Veiller à la problématique des dépôts sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour atteindre les objectifs régionaux de conservation à l'agriculture biologique • Réfléchir à la prise de compétences sur la question de la compensation en lien avec la posture de garant du SRCE • Partenaire de la Région sur les questions de renaturation des espaces de friches 	<ul style="list-style-type: none"> • Région et Etat : Fixer des objectifs en matière d'agriculture biologique • Région : Mise en œuvre de mesures compensatoires / outil mobilisable au niveau des trames (suivi Parc doit être possible) • Région : Gestion du Plan Friches
<p>Mesure 2 – Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité</p>	<p>D1 Mettre à disposition des habitants une veille de la qualité de l'eau des captages</p> <p>D2 Accompagner les maîtres d'ouvrage (syndicats d'eau) dans la mise en œuvre des plans d'actions sur les bassins d'alimentation de captage</p> <p>D3 Accompagner les projets d'amélioration des performances des systèmes d'assainissement et des rejets industriels ou artisanaux et encourager les pratiques écologiques de traitement des eaux</p> <p>D4 Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants sur la protection de la ressource</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, pour les usages de loisirs, vers l'économie de l'utilisation de la ressource en eau • Sensibiliser les acteurs économiques, notamment agriculteurs (maraîchage par exemple) sur l'approche de la conciliation entre les besoins et l'utilisation des ressources (forages, etc.) 		
<p>Mesure 3 – Favoriser une sylviculture durable</p>	<p>D1 Développer une gestion durable et résiliente de la forêt (flots de sénescence, diversification des essences forestières...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les propriétaires (privés ou publics) pour la connaissance et la gestion du patrimoine forestier • Utiliser des espèces emblématiques pour préserver les milieux forestiers et leur bonne gestion 	<p><u>Parc et partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une dynamique de territoire avec les petites propriétés forestières (PNR + Accompagnement CRPF) • Développer une campagne d'information sur les dispositifs permettant de réaliser des plans de gestions (PNVF + CRPF) 	

<p>Mesure 4 – Encadrer l’exploitation des ressources minérales</p>	<p>D2 Accompagner les projets de filières économiques compatibles avec le maintien de la biodiversité forestière</p> <p>D1 Accompagner la remise en état des carrières en rendant compatibles les réaménagements d’exploitation avec les enjeux de biodiversité et de paysage du territoire</p> <p>D2 Encadrer les éventuels projets d’exploitation</p> <p><i>Modification</i> : Reformulation similaire à la D1 (cohérence / co-construction par rapport aux réglementations existantes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la mise en place de documents de gestion même sans contrainte réglementaire (aides financière, ou autre) Encourager l’agroforesterie Promouvoir la certification des labels PEFC et SFC Favoriser les projets de réaménagement divers adaptés au milieu et en fonction des attentes (valorisation du patrimoine géologique, remise en état fidèle aux origines...) 	<p><i>Signataires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> État, Région, Départements Communes et intercommunalités : compléter le rôle avec les éléments suivants « assurer la compatibilité entre les exploitations et la remise en état » <p><i>Signataires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Schéma régional des carrières : dans la rédaction (en cours) l’objectif est de prendre en compte les aspects biodiversité et paysage de manière plus forte que les précédents schémas (début 2022)
<p>Mesure 5 – Entretien une vigilance par rapport aux risques et nuisances pouvant impacter l’environnement</p> <p><i>Complément :</i></p>	<p>D1 Assurer une veille sur les niveaux de bruits liés aux infrastructures ou industries impactant le territoire</p> <p>D2 Accompagner les collectivités dans la lutte contre les dépôts sauvages</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sur les nuisances sonores : se rapprocher de la rédaction de l’article 8.4 de la Charte actuelle Affirmer plus clairement le souhait de réduire les nuisances sonores pour les activités qui sont localisées sur le Parc (aérodrome par ex) Distribution de pièges photos pour repérer les personnes qui viennent déposer leurs déchets – <i>sujet à débat entre les participants</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Affirmer le rôle d’influenceur du Parc Rôle d’animation / médiation du Parc lors des concertations (3 phases : concertation préalable, dépôt du dossier, concertations liées à l’enquête publique) <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les démarches à entreprendre pour retirer les dépôts

<ul style="list-style-type: none"> • Titre de la mesure : pas uniquement entretenir une vigilance, mais bien protéger (plus ambitieux) • Attention aux projets de méthanisation : le digestat peut être déséquilibré 		<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer la tarification et les modes de dépôt pour les entreprises, notamment du BTP 	
<p>D3 Limiter l'implantation des CET (Centre enfouissement techniques) D4 Contrôler les apports de matériaux issus de grands chantiers hors du territoire et accompagner les aménagements qui en découlent</p>			
<p>D5 Contribuer à la résorption des pollutions de toute nature</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Rôle d'influenceur concernant les projets d'infrastructures qui impliquent des nuisances et pollutions • Sensibiliser les élus sur les pollutions et nuisances que peuvent engendrer les projets ; accompagnement dans les projets d'urbanisme • Faciliter la mise en place de l'agriculture vers une meilleure prise en compte de la qualité de l'air 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bruitparif peut signer une convention avec le Parc • Étude de survol dans le cadre du PRSE3 ; faire en sorte que l'étude soit prolongée avec des stations de mesure au-delà de la zone de PEB <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir au Parc des informations sur le bruit concernant l'aérodrome de Pontoise
<p><u>Nouvelle disposition</u> Sensibiliser les acteurs locaux sur les pollutions et nuisances que peuvent engendrer les projets</p>			
<p>ORIENTATION 7 : PRESERVER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES</p>			
<p>Mesures</p>	<p>Dispositions</p>	<p>Compléments</p>	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p>
<p>Mesure 1 – Accompagner la protection et la mise en valeur des patrimoines vernaculaires et remarquables</p>	<p>D1 Renforcer la connaissance des patrimoines et identifier les patrimoines de demain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les outils pour faire « exister » ces patrimoines de demain (territoire vivant – au-delà de l'identification) • Poursuivre les actions d'identification partagée et participative du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les patrimoines (Département, Institut Paris Région...) • CD95 archives départementales : Poursuite du travail de mise à disposition, de recensement et de stabilisation de la documentation d'Inventaire du patrimoine bâti et en fournir l'accès au Parc

			<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la déclinaison des inventaires/atlas des patrimoines dans les documents de planification • Veiller à limiter les travaux non autorisés pour conserver la valeur de la règle • Ne pas oublier le patrimoine archéologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les patrimoines (CAUE en collaboration avec le Parc)
<p>Mesure 2 – Faire des patrimoines un outil de développement</p>	<p>D2 Accompagner la préservation et la valorisation des patrimoines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réactiver un conseil scientifique pour favoriser l'émergence d'études sur le Parc • Faire connaître les Archives départementales (mise à disposition de documents, antennes, guide des sources) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les élus dans l'élaboration de leur PLU : développer les ateliers participatifs patrimoine à chaque réflexion sur un PLU, « cafés patrimoines » • Communiquer pour sensibiliser les particuliers aux règles de construction/rénovation (éditer des guides sur la préservation du patrimoine • Réaliser des inventaires et les faire suivre de prescriptions dans les documents d'urbanisme • Sensibiliser, de façon proactive, les promoteurs pour faire des constructions qualitatives • Soutenir financièrement les travaux en contrepartie d'un droit de regard et suivi sur le projet • Constituer un annuaire des professionnels de la rénovation du patrimoine à destination des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Signataires</u> <ul style="list-style-type: none"> • Communes et intercommunalités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Importance du relais des informations via les canaux disponibles et numériques notamment
<p>D3 Développer la formation : valoriser les savoir-faire, transmettre et permettre l'appropriation</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Aider les entreprises locales à acquérir un savoir-faire, à se former (enduits à la chaux...), voire les labelliser (+ contrepartie) ? • Faire monter en compétence les maîtres d'ouvrage privés 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Partenaires</u> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les propriétaires privés (mission du CAUE) 	

<p>culturel et touristique</p>	<p>D2 Renforcer les actions de valorisation du patrimoine culturel immatériel</p>	<p>/ connaissances, etc.) et valoriser son rôle clé dans la connaissance des patrimoines et son effet levier dans la transmission</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les ambassadeurs pouvant identifier le patrimoine et sensibiliser à son sujet ● Outil de médiation My Balade à disposition : connaissances scientifiques permettant de transmettre des informations fiables sur le territoire Partenaires ● Implication des CAUE, Archives départementales (mission / ressources Partenariat)
	<p>D3 Mettre en œuvre des outils de médiation et d'interprétation des patrimoines</p>		
	<p>D4 Favoriser l'éducation aux patrimoines et développer des outils pédagogiques innovants en direction de tous les publics</p>		

6. DÉFI N°3 - PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
<p>Mesure 1 - Promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux du territoire</p> <p><u>Complément</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser une vision de long terme dans la mise en œuvre. Veiller sur l'évolution des pratiques citoyennes qui favorisent les achats aux producteurs et en proximité Parc : renforcer les échanges entre le 	<p>D1 Contribuer à la recherche en faveur de solutions agronomiques et de pratiques adaptées au territoire</p>		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et aider à la mise en place de solutions concrètes permettant l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique (puits de carbone, sols...) Faire du Parc un garant de la qualité des informations sur les nouvelles pratiques agricoles Faire du PNR un lieu de veille sur la prospective agricole, les nouveaux usages et outils Raviver et associer le comité scientifique aux réflexions et actions portées 	<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Se référer à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Suivre les travaux de la Chambre d'Agriculture (légumes de plein champ) Initiative de préservation des Vergers du Département du Val d'Oise
<p>D2 Accompagner les agriculteurs volontaires pour expérimenter et développer de nouvelles pratiques favorables à l'environnement</p> <p><u>Complément</u> Inclure l'agriculture biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les contours de la disposition concernant les « pratiques environnementales » : il faut prendre en compte les différentes formes d'agriculture, qui induisent des usages et des besoins différents Apporter des solutions qui concilient réponse à l'enjeu environnemental et à l'enjeu économique : Activités pérennes dans les temps 		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et renforcer les actions du Parc en matière de recherche, d'animation, de partage de connaissances, de rencontres avec les agriculteurs. Affirmer le rôle d'ensemblier/médiateur du Parc, favoriser la rencontre des acteurs. Organiser des journées de réflexion / partage / retour expérience avec les 	

<p>monde agricole et les citoyens pour favoriser l'évolution des postures et des regards sur le monde agricole</p>	<p>D3 Favoriser le développement de l'agriculture biologique <i>Complément</i> Ne pas centrer uniquement sur l'agriculture biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'intéresser à différents types de labellisation tournés vers l'environnement, pas uniquement l'agriculture biologique • Prévoir des actions mixtes qui ne concernent pas uniquement l'agriculture biologique. Cependant, cette typologie doit rester au cœur de l'action pour favoriser la levée des freins afférents. 	<p>agriculteurs et évoquant les différents types d'agriculture (dont la Bio mais pas uniquement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions des animateurs PAEC 	
<p>Mesure 2 – Renforcer les trames écologiques et favoriser la prise en compte des espèces patrimoniales dans l'espace agricole <i>Compléments</i> Importance des questions de gestion et de financement sur plusieurs années MAEC : mieux communiquer et réviser les mesures d'incitation pour faire évoluer les pratiques</p>	<p>D1 Maintenir un réseau de prairies et de haies de qualité <i>Complément</i> Expliciter l'intérêt écologique et le rôle des haies au sein de la Charte pour souligner leur nécessité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des actions de sensibilisation auprès des particuliers et collectivités sur les haies (contribution aux paysages et à la préservation de l'environnement) • Protéger les haies, les prairies, les alignements d'arbres et les arbres isolés dans la charte (plan de parc) et dans les PLU • Accompagner les acteurs de l'agriculture dans leurs pratiques et prendre en compte les impératifs économiques (débouchés) des différentes filières pour favoriser leur mise en place • Réactualiser les atlas du patrimoine naturel • Accompagner le montage d'une filière pépiniériste d'essences locales • Favoriser l'accompagnement technique et financier des exploitants agricoles (ex. mare de Marines) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de conseil du Parc sur les aspects techniques (explicitation des besoins et règles sur les haies, les mares, etc., travail sur la prise en compte dans les PLU, etc.) • Mener des actions sensibilisation nécessaire concernant les pollinisateurs (pas uniquement l'abeille domestique mais toutes les espèces concernées) 	<p><i>Signataires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région : Communication pour faire connaître les aides régionales possibles

ORIENTATION 9 : LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS				
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 – Poursuivre l'effort de maîtrise de la consommation d'espace en mettant en œuvre l'objectif « zéro artificialisation nette » <i>Complément :</i> Densification : lien étroit avec les réflexions sur la mobilité – il faudrait inverser le schéma de pensée (vivre dans le Vexin sans voiture) Objectif : développer plus de transports collectifs (à réfléchir)	D2 Mener des actions ciblées sur des espèces ou groupes d'espèces liés à l'activité agricole	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la connaissance des atlas du patrimoine Supprimer le recours aux néonicotinoïdes pour permettre la protection des pollinisateurs 		
	D1 Limiter drastiquement la consommation d'espaces naturels et agricoles <i>Remarques</i> Expliciter « Limiter » - plutôt « maîtriser » Nuancer « drastiquement »	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un travail précis sur les zones blanches dans le Plan de Parc 	<ul style="list-style-type: none"> Définir : artificialisation... Envisager l'angle "étalement urbain" plutôt que de densité de population Aider à changer le regard sur les projets : lien entre attractivité du territoire et préservation de l'environnement Rôle dans la limitation des carrières à indiquer de façon plus précise (D1) 	
	D2 Optimiser l'utilisation des espaces ouverts à l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> Introduire la conditionnalité de la consommation (voir l'articulation avec D3) Favoriser la mixité fonctionnelle 		<i>Signataires</i> <ul style="list-style-type: none"> Elus : levier simple de la fiscalité locale pour la question des friches
	D3 Anticiper de futurs mécanismes de compensation de l'artificialisation	<ul style="list-style-type: none"> Friches industrielles : enjeu pour inciter les propriétaires pour réhabiliter ou artificialiser 		
Mesure 2 –	D1 Maîtriser les processus de densification, pour une densification patrimoniale, résiliente, et (régénératrice	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ne pas sur-densifier : trouver l'équilibre et veiller à laisser des marges de manœuvre aux villages Réfléchir aux leviers pour favoriser la densification (réduction des parcelles – 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des diagnostics pour identifier les potentiels de densification 	<i>Signataires</i> <ul style="list-style-type: none"> Encadrer les divisions foncières (sans les interdire. Si division,

<p>Favoriser un urbanisme circulaire soutenable</p>	<p>de paysages urbains de qualité</p>	<p><i>sujet à débat</i> – risque de perte du caractère vexinois</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un travail en amont sur les projets de densification (étude parcellaire par ex.) Etude BIMBY (exemple Longuesse) lors d'élaboration de planification ? Etude du foncier disponible, densification maîtriser, règles adaptées. Encourager les échanges en amont des projets avec l'ABF pour faciliter leur mise en œuvre 	<p>imposition de normes, tels que des COS, abolis).</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des OAP sur certains îlots à enjeux, par exemple où il y a des cônes de vue à préserver
			<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser les guides existants (corps de ferme, etc.) pour envisager un changement de destination des bâtiments Identifier des friches (industrielles, commerciales...) dans un objectif de reconversion Accompagner les communes dans la réalisation de PLU patrimoniaux 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier dans le PLU les bâtiments en zone N ou A qui peuvent faire l'objet de changement de destination, en s'assurant d'une nouvelle destination « convenable » Utiliser la démarche BIMBY: en révision de PLU, écouter les attentes des habitants et traduire leur demande dans le PLU
<p>ORIENTATION 10 : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT PLUS SOBRE ET RESILIENT</p>				
<p>Mesures</p> <p>Mesure 1 – Le village, modèle d'aménagement durable</p>	<p>Dispositions</p> <p>D1 Promouvoir un urbanisme qui valorise et s'inspire des formes urbaines traditionnelles, gages de qualité de vie, de mixité des fonctions et usages, des espaces publics</p> <p>D2 Favoriser une écriture architecturale équilibrée dans</p>	<p>Compléments</p> <ul style="list-style-type: none"> Penser à la reconversion de friches et bâtiments en conservant leur attrait architectural et privilégier le réemploi à la démolition Planification : proposer une densité correspondante au cœur de village sur des extensions urbaines ? Promouvoir l'exemplarité dans l'aménagement et valoriser ses impacts 	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p>	<p>Engagements signataires et partenaires</p>

<p>Mesure 2 – Promouvoir l'écoconstruction et l'éco-rénovation</p>	<p>les constructions neuves et les extensions entre tradition et modernité</p>	<p>auprès des publics pour limiter les phénomènes de dégradations et de banalisation des paysages (clôtures, haies, bétonnage)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Système de bonification pour les projets exemplaires (ex: bonification de surface ou de hauteur) ○ Mise en valeur de constructions modernes respectant les critères architecturaux et patrimoniaux 		
	<p>D3 Concevoir des nouveaux bâtiments et équipements aux fonctionnalités réversibles</p> <p>D4 Encourager l'installation de solutions d'assainissement à faible impact, notamment en termes d'inondation et de pollution des eaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur l'importance de la végétalisation des milieux urbains (formations via le CAUE, plaquettes de sensibilisation...) ○ auprès des élus locaux sur l'aménagement d'espaces publics qualitatifs et soutien des alternatives au « tout minéral » (en lien avec les signataires) 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des élus sur l'aménagement d'espaces publics qualitatifs et plus résilients avec un éventuel appui financier (à traiter dans les COR/CAR, ou dispositif 100 QIE)
	<p>D6 Encourager la renaturation des espaces publics et privés</p>			
	<p><u>Signataires</u> : Département : envisager la désimperméabilisation de sites identifiés sur le territoire</p> <p>D1 Développer l'usage des matériaux biosourcés (bois, terre, agro-matériaux, chanvre, paille) et recyclés issus de filières locales</p> <p>D2 Engager les acteurs et notamment les communes et EPCI dans des programmes d'écoconstruction et d'éco-rénovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de panneaux solaires dans la construction privée et économique est à considérer pour tendre vers le bâti passif ou à énergie positive 		

<p>Mesure 3 – Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle</p> <p><i>Action importante pour le Parc et retenant l'attention des acteurs et des élus</i></p>	<p>D1 Concevoir des programmes favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle avec les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Interroger de manière simultanée mixité sociale et mixité fonctionnelle et étudier les lieux propices au déploiement de ce modèle d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la fédération des acteurs pour inciter le développement des projets – PNR et signataires, acteurs de la construction, etc. (identification, regroupements, animation de réseau) Améliorer la connaissance et le partage d'expériences (visites, rencontres, centre de ressources, etc.) et communiquer à ce sujet 	<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Soliha - conseil et accompagnement des communes quand le projet est défini dans le cadre de l'amélioration de l'habitat
	<p>D2 Proposer des lieux de vie et d'habitat diversifiés, intergénérationnels, écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les documents de planification et sectoriels pour favoriser la mixité sociale Privilégier la transformation de bâtiments avec une approche de la multifonctionnalité 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Collectivité - Travail en collaboration avec le PNR sur des projets opérationnels, transversalité des approches 	
<p><u>Nouvelles dispositions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Orienter et outiller les communes sur les différentes formes de logements sociaux avant de rentrer dans l'opérationnel (Réaliser des réunions d'information à l'attention des élus) Développer des résidences intergénérationnelles (logements seniors, évite les flux de véhicules, adaptées aux handicaps...) 				
<p>ORIENTATION 1.1 : PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE</p>				
<p>Mesures</p>	<p>Dispositions</p>	<p>Compléments</p>	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p>	<p>Engagements signataires et partenaires</p>
<p>Mesure 1 – Sensibiliser et agir pour réduire les besoins énergétiques du bâti et des équipements</p>	<p>D1 Poursuivre et développer l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments dans le contexte des enjeux patrimoniaux D2 Poursuivre le travail de conseil et d'accompagnement des particuliers, des professionnels et des collectivités sur les questions de sobriété énergétique et la rénovation</p> <p>Rôle du Parc pour les deux dispositions : Sensibilisation et accompagnement des communes</p>			
<p>Mesure 2 –</p>	<p>D1 Favoriser le développement du solaire, du photovoltaïque et du thermique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Retours sur solaire thermique : entretien difficile/contre-exemple. Besoins en thermique moins importants si bâtiments isolés 	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un dialogue entre les acteurs du patrimoine et les acteurs de l'aménagement et de l'énergie pour identifier les pistes de 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etat/Région : mise à disposition des informations concernant

<p>Expérimenter et promouvoir de nouvelles ressources énergétiques renouvelables et adaptées au territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un conseil neutre et indépendant dans les EnR • Du solaire photovoltaïque sur zones artisanales en l'intégrant dès la construction • convention de partenariat Com Com/PNR : structure de communication sur ces sujets EnR 	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un conseil neutre et indépendant dans les EnR • Du solaire photovoltaïque sur zones artisanales en l'intégrant dès la construction • convention de partenariat Com Com/PNR : structure de communication sur ces sujets EnR 	<p>développement des EnR sur un territoire couvert par de nombreux périmètres de classement et de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur des relais locaux et des professionnels du dialogue territorial (tiers neutre) pour informer et sensibiliser les parties prenantes • Pour la méthanisation : construire une procédure d'accueil des porteurs de projet, et les inciter à engager une concertation et une participation du public et des associations • Communication à organiser avec les communautés de communes via conventions 	<p>les gisements connus pour le développement de la biomasse et de la valorisation de l'énergie</p>
ORIENTATION 12 : FAVORISER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET LES MOBILITES DURABLES				
<p>Mesures</p> <p>Mesure 1 – Coconstruire une stratégie des mobilités du territoire et réduire les besoins de déplacements contraints</p>	<p>Dispositions</p> <p>D1 Etudier l'intérêt d'une stratégie des mobilités du territoire construite avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux</p> <p>D2 Réduire les besoins de déplacement contraints en agissant sur leurs causes</p> <p>D3 Garantir des équipements numériques de qualité afin de faciliter le télétravail et le coworking</p>	<p>Compléments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un schéma cyclable (utilitaire et loisirs) à l'échelle du PNR • Créer des tiers lieux multi-activités : coworking, services santé, loisirs... dans le Parc 	<p>Rôle du Syndicat Mixte du Parc</p>	<p>Engagements signataires et partenaires</p>
<p>Mesure 2 – Développer et massifier les</p>	<p>D1 Développer les mobilités actives et les mobilités durables dans tous les types d'usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des actions favorisant la pratique cyclable ou piétonne sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Stationnement sécurisé et abrité à proximité des équipements, 		<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région – Accompagnements pour <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de bornes de recharges électriques

**mobilités douces,
actives et durables**

		<p>commerces et stations de transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécuriser les abords des écoles pour favoriser la pratique des plus jeunes ○ Signalétique indiquant les temps de parcours cycles et pédestres ○ Développement de chemins entre les villages ○ Développement de points réparation Vélo <ul style="list-style-type: none"> ● Elargir le périmètre des projets pour travailler à l'échelle des usages existants ● Création d'un point d'information sur les mobilités alternatives ● Création de continuités (notamment pour le covoiturage) avec les Régions limitrophes 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Aide sur la location de vélos électriques et stationnement en gares ○ Développement RER Vélo (autoroute vélo) <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer les transports collectifs dans les applications mobiles pouvant être à plus de 15 minutes de marche à pieds
<p>D2 Développer la complémentarité des modes de transport et alternatives à l'autosolisme</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Réfléchir les mobilités douces et durables en intermodalité ● Déploiement de vélos assistances électriques en location sur le Vexin (veligo notamment) et vélos non électriques en location moyenne et longue durée ● Développement des mobilités électriques ou autre technologie plus « propre » à expérimenter (hydrogène, vélos électriques qui se rechargent en pédalant...) 		<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement sur la réalisation de circuits pertinents
<p>D3 Sensibiliser et favoriser l'apprentissage de ces modes de déplacement alternatifs</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la sensibilisation sur les différents modes de déplacements alternatifs à la voiture (points d'information Mobilités, conseils personnalisés, etc.) et vers différents publics 		

		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'apprentissage du vélo à l'école et pour aller à l'école • Initier des projets autour de l'autopartage et du développement de modes alternatifs collectifs : pédibus, vélobus, etc. 		
<p><u>Nouvelle disposition</u> Promouvoir les mobilités électriques</p>				
<p>Mesure 3 – Adapter les infrastructures de transport du territoire et limiter leurs impacts</p>	<p>D1 Favoriser les mobilités durables par des aménagements et la création d'itinéraires spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Configurer les itinéraires pour assurer une pratique agréable et sûre des mobilités durables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la présence d'espaces d'intermodalité et de multimodalité intégrant du stationnement ○ Veiller à la continuité d'itinéraires et développer des itinéraires en perpendiculaire de la D14 (éviter les ruptures) ○ Associer les villes-portes dans la création des itinéraires et plans de réseaux • Collaborer avec les acteurs économiques et les usagers sur la définition des itinéraires et besoins • Améliorer l'usage des itinéraires avec le déploiement d'une signalétique claire et informative accompagnée de documents de communication dédiés 	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer et mobiliser les financements adéquats • Acteur associé à l'élaboration du schéma directeur côté Seine et aux travaux sur le rabattement du réseau Eole • Cibler les partenaires clés pour la prise de décision et les financements des projets 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être en cohérence avec les plans directeurs et grands projets structurants (plan vélo Val d'Oise/ RER vélo Région) • Engagement de toutes les parties prenantes
	<p>D2 Engagement des acteurs à pérenniser les voies d'accès fluviales pour intégrer la boucle de Moisson au reste du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation l'accès touristique via le fluvial : intermodalité et cohérence avec le vélo 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les partenaires clés pour la prise de décision et les financements des projets 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement lien GPSEO/PNR : liens existants, projets en cours
	<p>D3 Adapter les infrastructures routières existantes aux nouvelles formes de mobilités en donnant la priorité aux usages collectifs et aux modes doux ou peu impactant</p>			

<p>Mesure 4 – Renforcer l’accessibilité du territoire par les transports collectifs</p>	<p>D4 Améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adapter l’aménagement des voies vertes et voies douces entre villages à tous les usages et notamment PMR (revêtement adapté) 	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les partenaires clés pour la prise de décision et les financements des projets 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Conseils départementaux : Continuer les aménagements/normes accessibilité PMR aux arrêts de bus
	<p>D5 Limiter la création de nouvelles infrastructures routières aux seuls besoins locaux (déviation de villages et bourgs), en garantissant la pratique des autres modes de déplacements</p>			
	<p>D1 Renforcer la desserte des pôles principaux (villes et bourgs) par les transports collectifs à haut niveau de service</p>			
	<p>D2 Renforcer l’offre de train sur les lignes desservant directement le Vexin en maintenant tous les arrêts et en augmentant la fréquence, la qualité et le confort d’usage et l’intermodalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du fret sur la ligne Serqueux-Gisors: L’offre de transports des personnes sera réduite ? 		<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir au Parc des éléments de connaissance sur les projets ferroviaires pouvant impacter le territoire
	<p>D3 Améliorer et organiser les dessertes des zones d’activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une desserte bus pour chaque zone d’activités Etudier la provenance des salariés afin d’adapter le service à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier l’ensemble des services de transports et communiquer sur les modes de déplacement existants, avec un renvoi sur les plateformes numériques et territoires proches 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Région pour la mise en œuvre de plans de déplacement inter-employeurs
	<p>D4 Améliorer l’accessibilité touristique du territoire par des services et temporalités adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un élargissement horaire du TAD et l’articuler avec des points de mobilité en fonction du type de visiteurs attendus (ex: points vélo...) Etudier les profils et les besoins des touristes / excursionnistes pour proposer une offre de mobilité adaptée 		<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de TimBus Magny : étude pour un transport touristique le week-end avec un système de mécénat (à relancer ?)
	<p><u>Nouvelle disposition</u> Mettre en place des services de rabattement vers les gares</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un 4e TAD se met en place sur le Vexin, qui va desservir la ZA de Magny-en-Vexin 		

	dans un souci de complémentarité des modes de transport			
	<p><u>Nouvelle disposition</u> Renforcer le covoiturage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'aires ? • Proposer une garantie retour ? 		<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Département a réalisé une étude sur l'implantation d'aires de covoiturage (en attente de validation politique sur l'implantation)

7. DÉFI N°4 - ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIE

ORIENTATION 13 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE ET INNOVANTE, RESPECTUEUSE DE L'HUMAIN ET DE L'ENVIRONNEMENT					
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires	
Mesure 1 - Favoriser l'émergence d'une économie solidaire au service de tous	<p>D1 Susciter l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire (ESS), d'entrepreneuriat social et d'insertion en appui aux projets du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner avec les habitants le développement de chantiers d'insertion Diffuser la connaissance sur l'existant et les structures apportant du soutien concernant l'ESS Organiser des rencontres citoyennes pour informer sur les idées et projets d'ESS émergents sur le territoire Créer de l'interconnaissance et animer un collectif autour de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de médiateur et de mise en lien entre les habitants et les initiatives portées sur le territoire Centraliser les besoins pour faire émerger les projets d'économie sociale et solidaire 	<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des projets de commerces itinérants. Ex. : Equalis valorise les producteurs du Vexin et dispose d'un camion pour toucher les communes sans commerce. GRESS peut accompagner sur la sensibilisation notamment auprès des jeunes Initiative 95 : Dispositifs financiers avec prêts garantis, club entrepreneurs France Active : accompagnement de projets 	
	<p>D2 Encourager les projets d'économie collaborative (mutualisation et échange de matériel, de services, de compétences...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la connaissance des productions locales et des dispositifs (CIGALES, monnaies locales, etc.) auprès des habitants et des élus locaux Identifier des solutions de mutualisation pour la livraison de produits au plus près des consommateurs Aider et encourager le développement de systèmes d'échanges locaux (SEL) Favoriser les partenariats et le travail en réseau notamment entre les communes et les structures 			<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> GEVO échanges de compétences SEVO échanges de compétences pour les associations CIGALES : collectifs de citoyens pour aider des projets à se développer Réseau des AMAP d'Ile-de-France
	<p>D3 Accompagner et aider financièrement les porteurs de projets ESS dans le cadre d'un centre de compétence dédié</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complémentarité avec la disposition 1 à mettre en valeur et à prendre en compte (articulation). 			<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les structures ESS dans les marchés publics <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Roule Vert

<p>Mesure 2 – Développer une économie responsable et à faible impact environnemental</p>	<p>D1 Accompagner, former les entreprises pour une meilleure prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale</p> <p>D2 Expérimenter l'économie circulaire par une animation soutenue en ciblant prioritairement les entreprises des parcs d'activité</p> <p>D3 Réduire et mieux traiter les déchets et tendre vers le « zéro déchet » non recyclable <i>Complément</i>: ajouter la dimension prévention</p> <p>D1 Requalifier et accompagner les mutations des zones d'activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des besoins communs, en premier lieu, en tenant compte de la typologie des entreprises. • Sensibiliser les entreprises (présentations, informations, etc.) • La RSE peut être un levier pour permettre aux entreprises de réfléchir à leur modèle économique : mise en place de labels pour valorisation (lien avec D2) • Organiser des rencontres (séminaires, comités par secteur/ typologie d'activité, etc.) d'échanges réguliers et à long terme (• Proposer des solutions "clé en main" de bonnes pratiques • Mettre en place les conditions permettant aux entreprises d'expérimenter un autre modèle en toute confiance (accompagnement par une structure tiers ou un garant par ex.) • Réaliser un état des flux, lieux et enjeux de la gestion des déchets et identification précise de ces derniers. • Identifier des acteurs du réemploi, de la réparation sur le territoire (valorisation de déchets) 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les "personnes ressources" à solliciter/sensibiliser pour favoriser la diffusion de la démarche • Organiser les conditions du dialogue entre tous les acteurs concernés par cette problématique • Cartographier les différentes typologie de déchets (nature et flux) et des acteurs de la prévention et de la gestion • Faire connaitre et mettre en valeur les acteurs du réemploi sur le territoire • Recenser les friches utilisables sous condition d'accompagnement (ingénierie) • Favoriser la résorption de friches au profit de l'implantation de nouvelles activités ou de relocalisation d'activités • Fournir l'information aux acteurs du territoire et les accompagner dans les démarches 	
<p>Mesure 3 – Accompagner les collectivités et porteurs de projets pour un accueil performant de l'activité économique</p>				

<p>D2 Créer des sites d'activités qualitatifs et innovants pour accueillir les créateurs et porteurs de projets (tiers-lieux, télétravail...) <u>Complément</u> : Cette disposition peut être liée à la D3</p>			
<p>D3 Promouvoir les lieux de pluriactivités dans les centres-bourgs pour favoriser le lien social, l'économie collaborative, le développement culturel <u>Complément</u> Cette disposition peut être liée à la D2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de rendre le territoire attractif en créant des lieux de vie sociale, culturelle dans les villages et centres-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> Se constituer tête de réseau sur le sujet des tiers-lieux 	
<p>D4 Accompagner les collectivités pour la réhabilitation/rénovation des friches industrielles ou agricoles pour un nouvel usage économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des recherches pour créer un centre d'accueil des entreprises de petites tailles (bureaux, stockage) afin d'aider à redynamiser l'ensemble du territoire S'appuyer sur les infrastructures numériques (fibre) et les évolutions du monde du travail actuel (télétravail) pour aider à développer le tissu économique local (ex. artisanat) : présence de consommateur et services nécessaires à disposition au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre les expertises du Parc au service des projets portés par les acteurs 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Région : relai des appels à projets et des actions de réseau mises en place (friches : groupes de travail ; tiers-lieux) Intercommunalités : suivre les engagements, soutenir les projets donc ceux en cours (Rambouillet, Ferme de Grignon – tiers-lieux)
<p>D5. Positionner le Parc comme porte d'entrée pour les porteurs de projet et accompagner les projets de l'idée à la réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et accompagner de l'amont à l'aval les projets 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le primo-accompagnement : orientation, suivi (en interne ou en s'appuyant sur des partenaires) 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Région : choix des opérateurs pour l'accompagnement de projet Région et intercommunalités : reporting et financement <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> France Active : soutien des collectivités locales Fabrique des territoires : Réseau des tiers-lieux ruraux
<p>ORIENTATION 14 : RENFORCER L'ECONOMIE DE PROXIMITE EN RELOCALISANT LES PRODUCTIONS, LES TRANSFORMATIONS ET LES CONSOMMATIONS</p> <p><u>Complément</u> : Le Parc doit mettre l'accent sur les actions incitatives et la création de conditions propices à la relocalisation. Il n'a pas de possibilité d'agir directement sur cette relocalisation</p>			

Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 – Accompagner l'évolution d'une agriculture diversifiée et en lien avec son territoire	D1 Favoriser la transmission et l'installation des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Faire un lien entre propriétaires fonciers, communes et porteurs de projet agricoles cherchant à développer une activité et les professionnels accompagnant à l'installation Faciliter les liens entre les partenaires pour la mise en réseau et la connaissance des projets en cours sur le territoire Revaloriser le métier d'agriculteur au sein du territoire pour retrouver une attractivité Repérer, sensibiliser et accompagner en amont les porteurs de projets, au moment de la conception du projet (business plan...) afin de mieux cibler les actions à entreprendre 		<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Région : dispositif de réhabilitation du bâti rural agricole (réhabiliter du bâti inutilisé pour loger les salariés agricoles (permanent ou non)) <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Associer SAFER, Chambre d'agriculture, Gab, Abiosol, Terres des liens
	D2 Développer les circuits courts alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et mettre en valeur la communication des circuits courts réalisés par les agriculteurs Cibler les cantines scolaires Développer des projets de remise en place de dispositifs de transformation des matières premières sur le territoire Aider à la mise en place de marché territoriaux Encourager les groupes d'agriculteurs à réfléchir sur la création de nouvelle filière Développer des productions alimentaires locales avec la relance de la filière du pain du Vexin 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en place de filières de produits locaux dans les cantines scolaires, en bio ou agriculture raisonnée Réaliser des actions de formation/sensibilisation/animation ou être le relai d'information au sujet des formations organisées par les organismes spécialisés 	
	D3 Accompagner un développement mesuré des filières d'agro-matériaux et énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et appuyer les différents projets de méthanisation sur le territoire Identifier les solutions pour concilier l'installation de ces projets avec les règles relatives aux protections dans les sites classés 		

<p>Mesure 2 – Dynamiser le commerce, l’artisanat et les services de proximité</p>	<p>D4 Poursuivre l’appui à l’activité d’élevage</p> <p><i>Complément</i></p> <p>En lien avec la D3 – voir pour une fusion éventuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formulation trop restreinte : il faut maintenir et développer l’élevage et ne pas se concentrer uniquement sur l’éco-pâturage 		
	<p>D5 Permettre la polyvalence des activités agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la transformation et valorisation des produits bruts par l’exploitation en elle-même Accompagner à la diversification des activités 		
	<p>D1. Renforcer les centralités commerciales, accompagner les communes dans leur programme de revitalisation commerciale des centres-bourg afin de soutenir l’économie résidentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir les anciens locaux commerciaux privés fermés dans certaines communes Renforcer les centralités commerciales (éviter l’isolement pour entraîner une dynamique d’attractivité) Installer des commerces aux points stratégiques accessibles (bords de routes etc.) tout en restant à proximité des villages 	<ul style="list-style-type: none"> Créer/rénover une bourse des locaux vacants, avec un meilleur recensement des disponibilités sur le territoire 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Région : le Pacte rural régional soutient financièrement certains commerces en centre-bourg <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Initiative Seine Yvelines & Initiative 95 accordent des prêts à taux zéro pour des repreneurs de commerce afin d’aider au démarrage de leur activité
	<p>D2. Faciliter l’accès aux produits et aux services de proximité en assurant le maillage territorial (commerce itinérant, maisons de services, maisons de santé, services publics...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l’acheminement du commerce au plus près des consommateurs (itinérance) Réaliser une étude approfondie des zones de chalandises et de besoins sur le territoire (quelle demande ? quel type de commerce ? etc.) en préalable de la configuration du maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des appels à projets pour développer des tiers-lieux, hubs multiservices... (ex. Ecuville, Bruell, etc.) 	<p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> CUGPS&O (en cours) : création d’un portail hub multiservices <p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Idée : Mise à disposition de distributeurs de produits locaux par les producteurs agricoles pour aller au plus près des consommateurs
<p>D3. Accompagner les mutations du commerce et de l’artisanat, notamment vers le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Proposer l’implantation de points de collecte de colis automatisés Proposer la location de véhicules écologiques à des entrepreneurs pour du commerce ambulant 			
<p>D4 Valoriser les métiers d’art</p>		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement pour trouver des locaux (aide financière à la rénovation, etc.) 	<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Associations : trouver des locaux /ateliers partagés avec une 	

			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en visibilité les artistes et artisans d'art 	boutique commune / éphémère. Proposer l'animation d'ateliers pour les particuliers
	D5 Promouvoir les produits et savoir-faire locaux en s'appuyant sur la marque « Valeurs Parc » et sur programme marketing et des outils de communication adaptés		<ul style="list-style-type: none"> Organiser des journées commerciales 	
<u>Nouvelles dispositions</u> <ul style="list-style-type: none"> Créer des zones de commerces en périphérie pour limiter les circulations et le stationnement en centre-bourg Créer une monnaie locale 				
ORIENTATION 15 : FAIRE DU VEXIN FRANÇAIS UNE DESTINATION DE SLOW TOURISME EN ILE-DE-FRANCE Complément : Substituer le terme « slow tourisme »				
Mesures	Dispositions	Compléments	Rôle du Syndicat Mixte du Parc	Engagements signataires et partenaires
Mesure 1 – Renforcer une offre du tourisme et de loisirs s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel <u>Complément :</u> Développer un tourisme de durée (manque d'hébergements actuel) et adapté aux enjeux patrimoniaux du territoire,	D1 Animer, développer et mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs et en favorisant l'adaptation de l'offre aux mutations du tourisme et des loisirs et permettant la découverte du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les points de location de vélo électriques dans le Parc 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les nouveaux prestataires touristiques et de loisirs Organiser des journées de co-construction de stratégie touristique réunissant tous les acteurs de la filière Travail conjoint avec l'ABF pour permettre l'installation de nouvelles infrastructures / pratiques touristiques (aire d'accueil camping-cars, hébergement non pérenne) 	<u>Partenaires</u> <ul style="list-style-type: none"> Positionner les acteurs touristique du territoire comme des ambassadeurs du Parc
	D2 Structurer une gamme de produits répondant aux exigences d'un tourisme durable autour de la découverte du territoire et	<ul style="list-style-type: none"> Inventer de nouveaux services de restauration sur des créneaux particuliers (paniers de pique-nique de produits locaux ...), mobiles ou automatiques (bornes d'achat, etc.) à destination des excursionnistes 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les prestataires pour proposer des circuits multi-activités (hébergement + restauration + activité...) 	<u>Signataires</u> <ul style="list-style-type: none"> Région/CRT : Mettre en valeur un séjour "Destination Parc du Vexin"

<p>notamment sur le plein air.</p> <p>Mesure 2 – Renforcer la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l’environnement</p> <p><u>Complément:</u> Inclure les questions relatives au tourisme</p>	<p>de ses patrimoines et accompagner leur mise en marché</p> <p><u>Complément</u> : développer la D2 en plusieurs dispositions, dont l'une portant spécifiquement sur les services (hébergement, restauration...)</p> <p>D3 Poursuivre le développement de la Marque "Valeurs Parc" et accompagner les bénéficiaires dans une démarche de progrès</p> <p><u>Nouvelle disposition</u> Mettre à disposition en ligne des idées d'aventures, d'excursions, de découverte sur le territoire du Parc pour inciter les touristes à venir en visite</p> <p>D1 Poursuivre le maillage et l'entretien des itinéraires d'activités de pleine nature (pédestres, cyclables...)</p> <p>D2 Accompagner le développement, la valorisation et la promotion de l'offre d'activités de pleine nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer de l'hébergement léger, non pérenne, démontable, éphémère, compatibles avec l'objectif ZAN • Proposer des excursions adaptées (tourisme social, tourisme PMR) • Intégrer les éco-lieux dans une démarche de tourisme expérientiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une offre touristique multi-entrées et adaptée en fonction de publics cibles • Favoriser les rencontres entre les touristes/excursionnistes et les habitants / professionnels du territoire (cf. site internet savoir-faire et découverte) • Améliorer la connaissance et la visibilité de la marque « Valeurs Parc » 	<p>en faisant ressortir ses spécificités (cf site Visit Paris Region)</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils permettant la description des activités touristiques (et dans un 2e temps seulement de commercialisation) • Mener une réflexion conjointe avec les agriculteurs et les usagers et veiller à la question du balisage • Implication des particuliers via les communes pour proposer une offre (repas, logement) • Identifier les zones sans office de tourisme • Réfléchir à une offre intégrée et attractive pour les excursionnistes 		<p><u>Partenaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Circuits d'itinérance qui regroupent plusieurs PR peuvent être proposés • Code rando : engagement à poursuivre balisage et entretien des chemins <p><u>Signataires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • GP&SO – Collaboration avec le Parc cet alimentation commune des travaux (valoriser et s'appuyer sur l'image Parc pour en faire un laboratoire d'innovations)

<p>fluvial (plusieurs haltes et potentialités sur le territoire dont vers l'Oise</p>				<p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Val d'Oise Tourisme : développement de l'articulation avec le Parc sur les questions de communication
<p>D3 Encourager et accompagner le développement de nouvelles activités de pleine nature respectueuses de l'environnement pour élargir le panel d'activités et répartir les flux</p>				
<p>D4 Initier, organiser et promouvoir les éco-événements visant au développement des activités de pleine nature et à la découverte du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer des événements pour faire découvrir les itinéraires de randonnée du territoire Ronde des villages pour faire connaître le Vexin, les produits - à développer pour tous les publics (incluant les EPHAD) 			
<p>D5 Poursuivre et amplifier la démarche pour rendre accessibles les activités de pleine nature au plus grand nombre dans un objectif de bien être individuel et de cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Éviter de proposer des activités spécifiques, mais élargir l'accueil des personnes à besoins spécifiques dans les différentes activités en mélangeant les publics Penser aux publics isolés (Ephad, personnes âgées, séniors) , centres sociaux... Concilier les usages / chasseurs Partenariat pour élargir l'offre et transférer un savoir-faire vers les autres ; accessibilité de l'ensemble des activités ex : club de rando : former les personnes à l'utilisation du matériel 			
<p>D6 Concilier les différents usages et limiter les impacts des activités de pleine nature sur l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concilier et adapter les pratiques avec la protection de l'environnement Renforcer le travail d'identification des besoins de maillage (pédestre, vélo et équestre) pour favoriser le développement maîtrisé des différentes pratiques 			
<p>Mesure 3 –</p>	<p>D1 Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions à regrouper pour assurer la cohérence de l'action en matière de communication 	<p><u>Le Parc n'a pas la compétence tourisme donc s'appuie sur les rôles et missions des partenaires</u></p>	<p>Signataires</p>

<p>Assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du territoire pour renforcer l'attractivité de la destination Vexin français à l'échelle régionale</p>	<p>D2 Mettre en œuvre une stratégie digitale globale pour optimiser la visibilité de la destination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D2 - Être plus présent sur les réseaux sociaux et élaborer une stratégie social média 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne visibilité et connaissance de l'existant • Développer des outils de promotion dédiés au territoire notamment un site internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Comités régional et départementaux du tourisme : appui sur la promotion • Région : développer la visibilité sur les réseaux sociaux
	<p>D3 Assurer la promotion du territoire en lien avec les partenaires institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier hors Ile-de-France la présence de bassins de clientèle (publics cibles) et les lieux phares pour capter des publics (proximité de Giverny, Auvers-sur-Oise, etc. pour une clientèle étrangère par ex.) • Développer la promotion dans les territoires limitrophes, hors IDF • Etudier les possibilités de pouvoir s'appuyer sur des sites comme Giverny ou Auvers-sur-Oise pour des clientèles étrangères • Réfléchir à la bonne échelle de promotion du territoire • Questionner la pertinence d'un label Grand Site de France 		<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires • CRT : élaboration d'études pouvant conduire à la mise en place de dispositifs de promotion et de valorisation
	<p>D4 S'appuyer sur le réseau des acteurs locaux pour relayer les informations du Parc auprès de leurs clients et visiteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de circuits ou mise en réseau des châteaux du territoire 		

CONCERTATION DU PROJET DE CHARTE « HORIZON 2040 »

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Demain dans le Vexin...

Synthèse de la Conférence du Vexin

Christian Brouin - VEXIN 15 - Entre Culture et Chaussée

Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

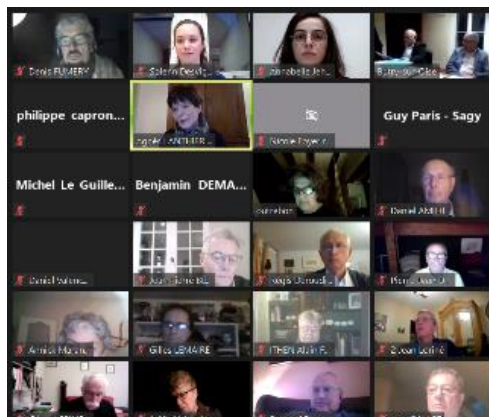
LA CONFÉRENCE DU VEXIN : OBJECTIFS ET DÉROULÉ

La Conférence du Vexin des 4 et 11 février 2021 est venue clôturer la démarche participative menée dans le cadre de la procédure de la révision de la Charte du PNR du Vexin français. Elle s'inscrit dans la suite des 12 ateliers citoyens et des 11 ateliers techniques qui se sont déroulés entre octobre 2020 et janvier 2021.

Deux séances ont été organisées dans le cadre de cette Conférence, séparées d'une semaine pendant laquelle les participants ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne.

La première séance a permis de restituer les principaux éléments de la concertation et de présenter le premier plan détaillé de Charte.

Au regard des points de débat subsistant identifiés à l'issue des ateliers et afin d'accompagner la rédaction de la future Charte et permettre au comité de pilotage de faire des choix dans les orientations à suivre, des propositions « dilemmes » ont été soumises à la réflexion des participants de la Conférence. Ils ont pu apporter leur point de vue au travers d'un questionnaire à choix multiples, basé sur les travaux techniques et la concertation. Les résultats du questionnaire concernant les quatre dilemmes non résolus au stade de la concertation ont été présentés et mis en débat, lors de la séance 2, afin de définir collectivement des solutions et leviers partagés pour la mise en œuvre du projet de territoire à l'horizon 2040.



LES CHIFFRES CLES DE LA CONFERENCE DU VEXIN

Séance 1



Jeudi 4 février 2021



113 participants

Séance 2



Jeudi 11 février 2021



138 participants

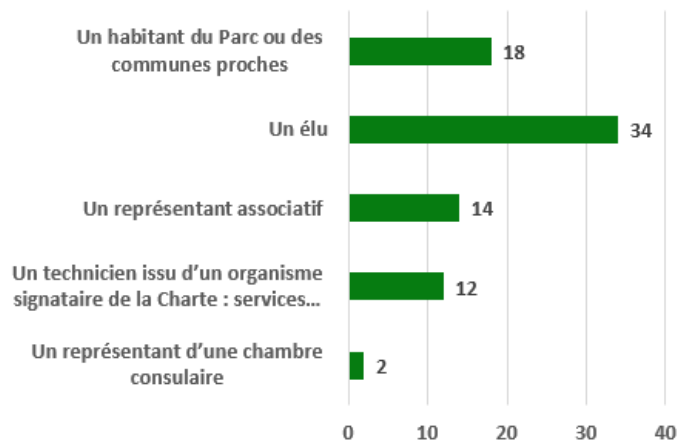
Le questionnaire



80 répondants

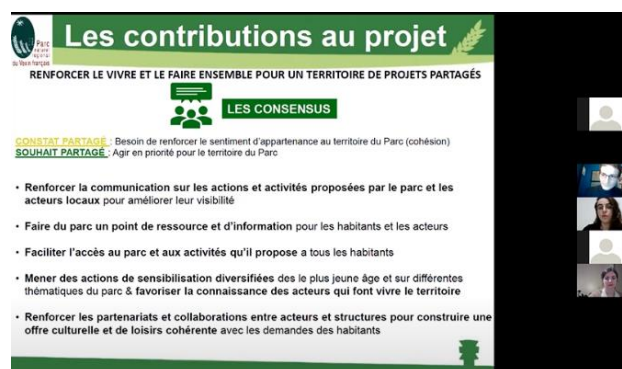


Profil des répondants



SYNTHESE DES PRINCIPALES REMARQUES ISSUES DE LA SEANCE 1 DE LA CONFERENCE ET DU QUESTIONNAIRE

- ❖ Une nécessité de poursuivre les réflexions sur la transition du modèle agricole avec l'ensemble des acteurs concernés pour trouver des solutions pérennes face aux problématiques identifiées (utilisation de produits phytosanitaires, des ressources foncières limitées pour développer le maraîchage, etc.).
- ❖ Des enjeux de préservation de la ressource en eau, de manière quantitative et qualitative, ont été soulevés ainsi que de lutte contre les pollutions sonores et aériennes.
- ❖ Il a été souhaité une vigilance accrue du Parc sur des projets pouvant influencer sur le territoire (carrières, nouvelles infrastructures routières).
- ❖ En matière de mobilités et déplacements, en complément de la création d'autoroutes à vélos pour les trajets domicile-travail, il a été proposé de développer les circulations douces et sécurisées à destination des familles. Plusieurs leviers ont été identifiés à ce sujet : la création de voies vertes transversales reliant des villages, la réalisation de liaisons entre les boucles existantes et la réalisation de la « Transvexinoise » de l'Epte à Auvers en passant par Magny et Marines.
- ❖ Concernant la thématique « travailler dans le Vexin », l'accueil de start-up ou de nouvelles entreprises ayant des impacts positifs sur l'environnement dans de petites communes a été plébiscité. Sur les sujets du tourisme et de l'attractivité du Parc, plusieurs solutions ont été avancées par les répondants au questionnaire : créer une carte « Pass PNR » proposant des tarifs attractifs pour découvrir les différents établissements du territoire (musées, restaurants, etc.), développer la communication sur les réseaux sociaux pour faire connaître le Parc et valoriser une destination Vexin commune en travaillant avec l'ensemble des partenaires concernés, proposer des manifestations ludiques de grande envergure et promouvoir de nouvelles formes de tourisme.
- ❖ A propos du périmètre du Parc, il a été proposé de préciser dans la rédaction de la Charte du PNR les conditions d'intégration de nouvelles communes (caractéristiques urbanistiques et patrimoniales des communes aux regards des exigences du Parc).



LES SOLUTIONS ET LEVIERS PARTAGÉS POUR REpondre AUX DILEMMES DU PARC

Les pages suivantes présentent les dilemmes identifiés dans le cadre de la concertation, les solutions privilégiées (tableaux de synthèse des résultats du questionnaire) et les principaux points débattus lors du temps 2 de la Conférence.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT



DILEMME - QUELLES SOLUTIONS POUR TRAVAILLER A L'OBJECTIF DE « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » ?

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	CHOIX	PRIORITE
Privilégier le réemploi et la restauration des bâtiments et installations déjà existants, identifier des friches industrielles à reconvertir pour de nouveaux usages bâtis	39 %	1 (45%)
Pour aller plus loin, désartificialiser : promouvoir la désimperméabilisation en milieu urbain (retrait de l'asphalte, végétalisation ...) voire des renaturations d'espaces à la suite d'une activité humaine ayant entraîné l'occupation du sol (carrières, activités industrielles...)	25%	4 (2%)
Privilégier la réduction des zones à urbaniser dans chaque commune du Parc afin de limiter les possibilités de construction hors des zones déjà bâties (zones blanches dans le Plan de Parc, à adapter dans les documents d'urbanisme)	24%	2 (44%)
Mettre en avant le principe d'une « densification patrimoniale » : investir et développer les espaces dits « peu denses » c'est à dire les espaces de types en prenant pour référence la densité observée dans les hameaux, villages, bourgs et villes historiques afin de s'inscrire dans les formes d'aménagement existantes	11 %	3 (7%)

80% des participants à la conférence « tout à fait d'accord » avec ces résultats

Au regard de ces résultats, si les solutions les plus plébiscitées sont de privilégier le réemploi et la restauration des bâtiments et installations déjà existants ainsi que la désartificialisation, celles auxquelles les participants souhaitent que le Parc ait recours en priorité sont de nouveau le réemploi et la restauration ainsi que la réduction des zones à urbaniser dans chaque commune.



POINTS DE VIGILANCES

- ❖ Si la nécessité de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire, au cœur de l'identité vexinoise, est partagée par les participants, il a été rappelé les exigences imposées aux communes en matière de construction de logements sociaux (loi Solidarité et Renouvellement Urbain). Ainsi, la proposition de réduction des zones à urbaniser soulèverait des problématiques d'acceptabilité pour les communes.
- ❖ Le réemploi des bâtiments et installations déjà existants, solution arrivée en tête du questionnaire, a rencontré l'approbation des participants. La problématique des coûts importants des projets de reconversion et réhabilitation a été mentionnée. A ce sujet, il a été proposé d'impliquer systématiquement les acteurs industriels et économiques dans la reconversion des terrains qu'ils ont occupés.
- ❖ Concernant la désartificialisation, si cette solution a rencontré l'intérêt de nombreux participants, notamment au regard de sa dimension novatrice, il a été mentionné son caractère potentiellement complexe et coûteux.

- ❖ Au regard des problématiques de nuisances sonores sur certaines zones du territoire, il est souhaité qu'une vigilance accrue soit portée aux constructions à proximité de ces secteurs.

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS CONCRETES POUR DEPASSER CE DILEMME :



- Rechercher et trouver de bons équilibres dans les outils mobilisés en matière d'aménagement du territoire.
- Associer les acteurs industriels et économiques pour participer à l'effort collectif et à la recherche de solutions pour répondre à l'objectif de « zéro artificialisation nette » du territoire.
- Rechercher des solutions innovantes adaptées au contexte local pour démultiplier les possibilités d'intervention de la puissance publique.



LES VISAGES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN SUR LE TERRITOIRE DU VEXIN

DILEMME - COMMENT ENVISAGER L'AGRICULTURE DE DEMAIN DANS LE VEXIN ?

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	CHOIX
Une transformation en profondeur du modèle agricole vexinois est attendue d'ici à l'horizon 2040 avec un impact visible sur le paysage, l'environnement et les productions, notamment via une diminution de la taille des parcelles, une baisse des grandes cultures pour privilégier d'autres modèles (maraîchage, polyculture-élevage...), des modes de culture respectueux du vivant et ambitieux (Bio majoritairement), le tout favorisant une consommation saine et locale	54 % 43 réponses
Il faut se donner les moyens d'être plus ambitieux qu'actuellement en encourageant fortement les pratiques culturales les plus respectueuses du sol, de la santé et de l'environnement plutôt que les pratiques conventionnelles, tout en sachant qu'une transition agricole n'est pas réalisable d'ici 20 ans	23 % 18 réponses
Les pratiques agricoles actuelles ne doivent pas forcément évoluer de manière systématique, mais de nouveaux exploitants ayant d'autres pratiques agricoles doivent être accueillis sur le territoire à la marge (productions sous label variés, pratiques agro-écologiques) pour une évolution sur le long terme.	10 % 8 réponses
L'activité agricole doit davantage se diversifier pour répondre à une demande locale et proche du consommateur sans nécessairement passer par des pratiques agro-écologiques.	9 % 7 réponses
Une transition agricole dans le Vexin n'est pas forcément souhaitable ni réaliste, l'agriculture actuelle est la plus économiquement viable, adaptée au territoire et à conserver en termes de paysage.	5% 4 réponses

72% des participants à la conférence « tout à fait d'accord » avec ces résultats

Les deux solutions plébiscitées dans les résultats du questionnaire donnent à voir la persistance d'un dilemme quant à l'agriculture de demain dans le Vexin. Alors que la majorité des participants souhaite engager une transformation en profondeur du modèle agricole vexinois d'ici à 2040, près d'un quart d'entre eux juge irréaliste cette ambition tout en souhaitant que des moyens plus ambitieux soient donnés pour accompagner le changement du modèle agricole.



POINTS DE VIGILANCES

- ❖ Une majorité des répondants au questionnaire s'est positionnée en faveur d'une transformation en profondeur du modèle agricole vexinois. A ce sujet, il a été proposé de réduire la taille des parcelles, développer la plantation de haies et les activités de maraîchage, réduire le recours aux pesticides et produits phytosanitaires ainsi que privilégier l'agriculture biologique.
- ❖ Ces propositions ont été jugées relativement irréalistes par certains acteurs, au regard du modèle agricole actuel et des problématiques rencontrées par les agriculteurs. Les grandes transformations déjà engagées par les agriculteurs pour répondre aux nouvelles exigences et réglementations ont été rappelées ainsi que la forte concurrence extérieure à laquelle sont soumis les agriculteurs et l'importance des retombées économiques de leurs activités pour le territoire et la population.

- ❖ Pour dépasser ces oppositions, il a été exprimé le souhait de renforcer le dialogue entre les différents acteurs pour aboutir à des solutions qui favorisent une transition du modèle agricole tout en garantissant la pérennité de la profession.

QUELLE PLACE POUR LE PNR SUR CES QUESTIONS ?

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	CHOIX
Tous les acteurs du territoire devront créer ensemble l'agriculture de demain (le Parc, les agriculteurs, la chambre d'agriculture, les consommateurs, les autres collectivités territoriales...) et le Parc peut-être le chef de file de la promotion d'une agriculture alternative sur le territoire	58 % 46 réponses
Le Parc devrait s'engager plus fortement qu'actuellement sur le territoire dans l'accompagnement, la promotion et la valorisation de pratiques agricoles favorables à l'environnement, en priorité par rapport aux autres pratiques agricoles existantes, et de concert avec les autres acteurs du territoire	25 % 20 réponses
Le Parc devrait seulement accompagner à la marge des pratiques expérimentales plus respectueuses du vivant (accompagnement de certains agriculteurs dans les mesures agro-environnementales et climatiques par exemple) et s'investir dans la promotion des métiers et produits agricoles issus de toutes les formes d'agriculture, tel qu'il le fait actuellement.	13 % 10 réponses
Le Parc ne devrait pas intervenir sur les questions agronomiques liées aux modes de culture, d'autres acteurs sont déjà compétents.	5% 4 réponses

72% des participants à la conférence « tout à fait d'accord » avec ces résultats

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS CONCRETES POUR DEPASSER CE DILEMME



- Malgré des positions divergentes sur l'agriculture de demain, les participants partagent la volonté que le Parc remplisse un rôle de médiateur et de mise en dialogue des différents acteurs. En appuyant la communication autour du métier d'agriculteur, les actions du Parc doivent permettre d'améliorer l'interconnaissance et la compréhension entre les acteurs agriculteurs et non-agriculteurs.
- Il a été proposé de créer un espace de dialogue dédié à l'agriculture et de renforcer le travail partenarial mené par le Parc avec l'ensemble des acteurs du territoire.



LES PAYSAGES, LES PATRIMOINES, L'ÉNERGIE

DILEMME - COMMENT CONCILIER LES OBJECTIFS ÉNERGETIQUES ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE ?

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	CHOIX	PRIORITE
Il faut trouver un équilibre entre ces deux objectifs, en convenant de solutions innovantes et alternatives définies clairement en concertation entre les services de l'Etat (relevant à parité de l'environnement et du patrimoine) et le Parc	54 %	1 (50%)
Les incompréhensions des particuliers viennent surtout de l'inexistence de règles clairement définies et du positionnement ressenti comme aléatoire des services du patrimoine. Il faut en priorité définir des principes et prescriptions communs entre les services, et pouvoir en informer les habitants et collectivités (diffuser des guides par exemple)	27%	3 (15%)
Il faut donner la priorité à la conservation des paysages et des patrimoines par rapport à la transition énergétique, et donc favoriser les projets plus esthétiques et mieux intégrés dans l'existant, quitte à empêcher le développement des ENR ou architectures bioclimatiques	10%	2 (28%)
Il faut donner la priorité à la transition énergétique par rapport à la préservation des paysages ou du patrimoine, quitte à trouver des formes architecturales nouvelles et innovantes et modifier sensiblement les paysages	9 %	4 (6%)

59% des participants à la conférence « tout à fait d'accord » avec ces résultats

Les solutions privilégiées par les participants sont la recherche d'équilibre entre la transition énergétique et la protection du patrimoine ainsi que la définition de principes et prescriptions communs entre les services. Les participants souhaitent que le Parc ait recours en priorité à la recherche d'équilibre et qu'il privilégie la conservation des paysages et des patrimoines par rapport à la transition énergétique.



POINTS DE VIGILANCES

- ❖ Pour répondre à ce dilemme, il a été rappelé, en premier lieu, la nécessité de promouvoir la sobriété énergétique et de viser la réduction des consommations énergétiques, notamment grâce à l'amélioration de l'isolation des bâtiments. Les participants se sont accordés autour de l'idée que « la meilleure des énergies, est celle qui n'est pas consommée ».
- ❖ Alors que certains participants ont donné la priorité à la transition énergétique afin d'inscrire le territoire dans l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050, des réserves ont été exprimées quant au développement des ENR sur le territoire, au regard de sa richesse patrimoniale et paysagère et des externalités jugées négatives des ENR. Dans l'ensemble, en cohérence avec les résultats du questionnaire, c'est avant tout la recherche d'équilibre et la prise en compte des enjeux locaux qui a été plébiscitée.

- ❖ Concernant les sources d'énergie renouvelable à privilégier, les avantages et inconvénients des différentes solutions ont été examinés : éolien, solaire, méthanisation et géothermie. Si aucune de ces sources d'énergie n'a rencontré un consensus, il a été souhaité la recherche de combinaison de solutions adaptées aux caractéristiques locales et innovantes.

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS CONCRETES POUR DEPASSER CE DILEMME



- Construire des maisons à énergie passive en harmonie avec l'architecture locale.
- Installer des éoliennes « nouvelle génération » de plus petite taille pour influencer dans une moindre mesure les paysages.
- Installer des panneaux solaires sur les toits des hangars agricoles ou dans les zones d'activités.



LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA VIE DU PARC

DILEMME - FAUT-IL FAIRE EVOLUER LE SYSTEME DE PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DU PARC ?

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	CHOIX
Il ne faut pas forcément faire évoluer le système décisionnel, mais il serait bien de créer une nouvelle instance de type Conseil associatif et citoyen ou Conseil de développement, qui réunirait l'ensemble des partenaires du Parc (acteurs économiques, associatifs) en y ajoutant des habitants intéressés ; ou bien un système d'ambassadeurs du Parc qui peut inclure des habitants.	38%
Oui, il faut faire évoluer le système de participation des acteurs du territoire, tant au niveau de la gouvernance (participation aux instances décisionnelles) que de la contribution aux missions du Parc.	29%
Il ne faut pas forcément faire évoluer le système décisionnel, en revanche la participation citoyenne pourrait être renforcée en termes d'apport de connaissances au Parc (les habitants et associations partagent leur savoir, participent à certains travaux de recherche et missions du Parc de manière ponctuelle sur sollicitation du Parc).	25%
Non, le Parc fonctionne bien actuellement, avec d'un côté les instances de décision, de l'autre des instances de partage consultatif (commissions thématiques, CAP Vexin). Les habitants peuvent participer aux activités proposées par le Parc et c'est suffisant.	9%

60% des participants à la conférence « tout à fait d'accord » avec ces résultats

Au regard des résultats du questionnaire, la création d'une nouvelle instance est la solution la plus plébiscitée par les participants. L'évolution du système de participation des acteurs (au niveau de la gouvernance et de la contribution des citoyens aux missions du Parc) et le renforcement de la participation citoyenne en termes d'apport de connaissances au Parc (sans évolution du système de gouvernance) sont les solutions arrivées respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position.

POINTS DE VIGILANCES



- ❖ Si la nécessité d'accroître la participation citoyenne au sein du Parc est majoritairement partagée par les participants, ses degrés et modalités ont été débattus.
- ❖ Pour certains participants, le Parc doit en priorité améliorer et renforcer sa communication en direction des habitants pour accroître sa visibilité. Le Parc doit également proposer davantage d'activités pour les habitants. En lien avec ces propositions, des participants se sont positionnés en faveur du maintien du système actuel tout en améliorant la transparence des processus de décision (3^{ème} proposition dans les résultats du questionnaire) et améliorant l'efficacité des commissions, dans lesquelles la place des citoyens doit être renforcée.
- ❖ Certains participants souhaitent au contraire renforcer la place des habitants dans la gouvernance et le système décisionnel du Parc (solution arrivée en deuxième position du questionnaire) pour qu'ils acquièrent des compétences et deviennent de véritables parties prenantes et co-créateurs du Parc. Si

des participants ont opposé à cette proposition le coût financier de rétribution des citoyens mobilisés, d'autres participants souhaitent que la participation citoyenne repose sur du bénévolat.

- ❖ La création d'une nouvelle instance a également été souhaitée par des participants ainsi que la constitution du système d'ambassadeurs. Cette proposition est arrivée en tête du questionnaire.

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS CONCRETES POUR DEPASSER CE DILEMME



- Renforcer la communication autour du groupe Facebook et de la Newsletter du Parc pour améliorer leur visibilité.
- Développer les évènements pédagogiques et les sciences participatives pour proposer davantage d'activités aux habitants en lien avec les missions du Parc.
- Mettre en place des relais du PNR.
- Organiser des permanences d'écoute des citoyens et porteurs de micro-projets dans la Maison du Parc via la mise en place d'un laboratoire d'Initiatives citoyennes.
- Organiser des rencontres thématiques sur les sujets forts ou les objectifs des projets du PNR
- Mailler le territoire de tiers lieux.
- Recourir davantage aux outils numériques pour impliquer et informer les habitants.
- Faire du Parc un relais et point d'informations du territoire afin d'accompagner les habitants sur des aspects pratiques de leur quotidien.

Conception et maquetage de la couverture : SIFF 18
Impression : SIFF 18

Février 2025



Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc - 95450 Théméricourt

Tél. : 01 34 48 66 10

Courriel : contact@parcduvexin.fr

Internet : www.pnr-vexin-francais.fr